

Chapitre 6

L'Association Suisse de Science Politique : création et développement

L'Association suisse de science politique (ASSP) est fondée le 18 avril 1959. L'absence de pièces retrouvées attestant de discussions préparatoires fait penser que la mise sur pied de cette entreprise s'est faite sans trop de concertation ou de préparation. Nous ne disposons que d'une lettre que Jacques Freymond et Marcel Bridel adressent le 5 avril 1959 à Jean Darbellay, alors professeur de philosophie du droit et de droit public de l'Université de Fribourg, pour l'inviter à participer à la séance constitutive de l'association, convoquée deux semaines plus tard. La démarche est motivée de la sorte :

« En Suisse et dans le monde, la science politique a connu ces dernières années un très grand développement qui, presque partout, s'est accompagné d'un regroupement des universitaires appelés à travailler dans ce domaine. Tel n'a cependant pas été le cas dans notre pays; de ce fait, par exemple, celui-ci n'est pas représenté par un groupe national au sein de l'Association Internationale de Science Politique, créée en 1949 à Paris sous l'égide de l'UNESCO.

Comme une collaboration plus étroite entre tous ceux que leurs qualifications amènent à s'occuper en Suisse de science politique nous paraît aujourd'hui impérative, nous vous proposons de fonder une "Association Suisse de Science Politique" dont vous trouverez, ci-joint, un projet de statuts (...). Au cours de cette rencontre, le Professeur Jean Meynaud parlera de la "Situation actuelle de la Science politique dans le monde" »¹.

1. Archives Darbellay, lettre à Jean Darbellay, 5 avril 1959.

Nous ne pouvons que constater le caractère sommaire des raisons avancées pour créer cette association. Mise à part l'évocation d'une insertion jugée nécessaire dans le courant international du développement de telles structures, les auteurs de la lettre se contentent de renvoyer au projet de statuts annexés, sans juger nécessaire de préciser ce qu'ils mettent sous l'intitulé science politique. Les statuts seraient-ils plus explicites?

Une présentation de soi ambiguë

Selon les statuts, le but que se fixe formellement l'ASSP est très ouvertement d'ordre scientifique, comme l'indique son article 4 :

« L'objet de l'Association est de promouvoir le développement de la science politique en Suisse. À cette fin, elle se propose notamment les activités suivantes :

- a) encourager et développer l'enseignement et l'étude de la science politique en Suisse;*
- b) faciliter la diffusion d'informations sur les progrès marquants en science politique;*
- c) organiser des conférences, des colloques et des rencontres afin d'établir des contacts personnels entre les spécialistes de science politique en Suisse et à l'étranger;*
- d) assurer la représentation de la Suisse aux réunions internationales de science politique;*
- e) participer aux recherches entreprises sur un plan international;*
- f) entrer en relations avec les associations internationales compétentes, s'y affilier s'il y a lieu;*
- g) prendre toutes autres mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour atteindre ses buts (par exemple éditer des publications) »¹.*

Rien ici que de très conforme à une perspective visant à ancrer la nouvelle association dans le monde scientifique, avec l'ambition d'un développement disciplinaire, mesuré à son cortège d'instruments (enseignements, recherches, colloques, inscription internationale, publications, etc.).

Pourtant, ce qui apparaît dans l'exercice obligé des statuts comme évident l'est un peu moins si l'on tient compte d'indicateurs plus concrets pour lire la pratique effective. Alors que les statuts ne laissent poindre la moindre ambiguïté quant au but d'un tel regroupement, une discussion lors de la première assemblée générale montre déjà que pour certains membres de l'ASSP, le sens de l'entreprise fait problème. Léopold Boissier, alors Professeur de droit à l'Université de Genève et Président de la Croix-Rouge, propose explicitement l'ouverture du Comité de l'ASSP à des personnes extra-universitaires reconnues pour leur participation à la vie politique nationale :

1. *Annuaire suisse de science politique*, 1, 1961, p. 79.

« Le Président Boissier forme le vœu que l'on inclue dans le comité définitif non seulement des professeurs, mais aussi des hommes qui « ont mis la main à la pâte dans l'élaboration de la politique de notre pays ». Cette suggestion étant partagée par les Professeurs Freymond et de Salis et par le Président Borel¹, elle est adoptée par l'Assemblée et transmise au comité exécutif provisoire »².

De même, le premier rapport d'activité nuance très ouvertement l'identité exclusivement scientifique de l'ASSP. Si les fondateurs corroborent dans leurs intentions premières une telle identité, ils s'empressent toutefois de revendiquer une ouverture sur le monde extérieur à la communauté des savants :

« Se plaçant sur un plan strictement scientifique, elle [l'association] jette un pont entre les milieux universitaires, gouvernementaux et scientifiques intéressés à la vie politique de la cité »³.

Cette idée de pont, ici peu clairement précisée, indique au moins que le rapport à la pratique n'est pas limpide. Que signifie jeter des ponts, pour une association se voulant d'abord scientifique? La suite des événements nous montrera que ce n'est pas simple à gérer, autant de manière interne à l'association, que face à l'extérieur. Comment interpréter en effet autrement l'incitation à corriger l'image de l'ASSP faite peu après, lors de l'Assemblée générale du 4 mars 1961 à Fribourg, par son Président Jacques Freymond :

« L'Association doit encore affirmer son rôle, qui n'est pas d'être un groupement politique ou civique, mais d'encourager l'étude scientifique des phénomènes politiques »⁴.

Cette incitation sonne comme un aveu, celui d'avoir été partiellement mal compris à l'extérieur. Mais Freymond n'en dira pas plus.

D'une manière plus générale, tout se passe comme si la nouvelle association était travaillée par une tension quant à son identité : elle se veut scientifique, tout en peinant à circonscrire les frontières de la science, en refusant de se couper d'autres milieux. D'une part, elle s'inscrit dans la dynamique d'un développement disciplinaire, dont, nous l'avons montré, les prémices remontent au début des années cinquante, notamment dans le sillage des efforts entrepris par l'UNESCO pour susciter le développement de la science politique et la création d'associations représentant cette nouvelle discipline dans divers pays. D'autre part, le caractère faiblement identifié, au sein de l'Association,

1. Alfred Borel est alors Conseiller national et Conseiller d'État genevois radical, petit-fils du Conseiller fédéral Eugène Borel, accessoirement président de la branche genevoise de la Nouvelle Société Helvétique (NSH, voir plus loin dans ce chapitre).

2. AASSP, PV de l'Assemblée générale constitutive de l'ASSP, tenue le 18 avril 1959 au siège de l'Institut de Hautes Études Internationales (HIEI) à Genève.

3. « Rapport d'activité 1959-1960 », *Annuaire suisse de science politique*, 1, 1961, p. 7.

4. AASSP, PV de l'Assemblée générale du 4 mars 1961, daté du 11 août 1961.

de l'identité de la discipline renforce l'aspect potentiellement composite des personnes susceptibles d'y participer et de se pencher sur les faits politiques. Ce deuxième aspect sort sans doute renforcé par un contexte traditionnellement pragmatique, ouvert notamment à l'idée de faire se rencontrer savants et praticiens au sein de mêmes instances, universitaires ou non¹.

Dans l'histoire de l'ASSP, maints indices traduisent cette tension d'une identité trouble. Elle se lit d'abord dans le type de recrutement des membres de l'association, ces derniers n'étant pas tous, et de loin, issus des milieux scientifiques ou universitaires, comme nous le verrons plus loin. Lors de l'Assemblée générale des 28 février et 1er mars 1969 tenue à Genève dans les locaux de HEI, le caractère hétérogène de l'Association est du reste rappelé en ces termes :

« Le président Schindler termine en soulignant l'élargissement de l'association après dix ans d'existence. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une association purement scientifique, mais d'une rencontre des politologues avec les représentants des disciplines voisines (notamment juristes et historiens) et aussi avec les politiciens pratiques »².

L'identité ambiguë transparait également dans le choix des personnes appelées à animer des débats ou à prononcer une conférence lors des Assemblées générales. Ce ne sont pas toujours des spécialistes de science politique³, ni même nécessairement des universitaires en exercice ou des chercheurs. À plusieurs reprises, en effet, le Comité de l'ASSP décide de donner la parole dans ses assemblées à des hommes politiques ou à des hauts fonctionnaires, même pour traiter de questions à ambition scientifique, et non seulement pour permettre que s'exprime l'avis du « praticien ». Ainsi, l'Assemblée générale du 16 mars 1963, tenue à Neuchâtel, voit le thème « Souveraineté nationale et organisation supranationale » introduit par une conférence, non pas d'un spécialiste de relations internationales, mais d'Albert Weitnauer, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, membre toutefois de l'ASSP depuis 1962⁴. De même voit-on parfois la présence active de représentants des milieux économiques dans les Assemblées générales, aux côtés d'hommes politiques et d'universitaires, comme en 1960 :

« Les participants ont pris part à une discussion sur le thème Intérêts économiques et pouvoir politique en Suisse. Ce débat a été introduit par MM. le Dr Robert Briner, secrétaire de

1. Sur un plan universitaire, la tentative évoquée plus haut des Présidents de HEC et de SSP de fonder, en 1948, un Institut universitaire des sciences sociales, économiques et commerciales participait de cette idée.
2. AASSP, PV de l'Assemblée générale des 28 février et 1er mars 1961.
3. Sans même parler de politologues, comme le fait Schindler en 1969, en ne précisant pas que parmi les fondateurs de l'ASSP, bien peu, si ce n'est aucun, ne se pensaient à l'époque comme tel.
4. « Rapport d'activité 1963 », *Annuaire suisse de science politique*, 4, 1964, p. 161.

l'Union centrale des associations patronales suisses, le Conseiller aux États Sydney de Coulon, directeur général d'Ébauches SA, le Conseiller national et Conseiller d'État Louis Guisan et le professeur Werner Kägi, de l'Université de Zurich. Une conférence du Dr E. Gruner, intitulée Wirtschaftliche und politische Macht in der Schweiz : Probleme, Ziele und Postulate der Forschung vom Historiker aus angesehen clôtura la réunion »¹.

Si ce type d'interventions n'est certes pas la règle, elle tranche en tout cas avec celles plus ajustées à un congrès d'une association scientifique, telle, par exemple, celle de Maurice Duverger sur « Le rôle de la science politique dans la société actuelle », prononcée lors de l'Assemblée générale de Lausanne des 28 février et 1er mars 1969.

L'imbrication, même partielle, du monde universitaire, économique et politique diffère quelque peu, on le voit, des intentions affichées dans les statuts. Certains pourraient voir dans l'appel à des personnalités extérieures au milieu scientifique une solution de repli résultant d'une insuffisante masse critique en matière de chercheurs ou d'universitaires susceptibles de traiter la question retenue. Nous supposons quant à nous que ces présences de « praticiens » influents indiquent tout autant, sinon plus, une proximité de certains animateurs de l'ASSP de l'époque avec des « dirigeants » du pays. L'appel à ce type de personnes confère au passage à l'Association naissante une part de crédibilité face aux instances officielles du pays, économiques comme politiques. Mais ces connexions de fait avec ces personnes en vue s'opèrent probablement par des relations d'interconnaissance découlant de réseaux parallèles à l'activité proprement scientifique.

Il serait réducteur, toutefois, de ne retenir de l'Association que cet aspect d'imbrication. Si nous le mentionnons, c'est pour souligner la matrice d'origine ambiguë de l'ASSP, tiraillée entre une volonté de construction disciplinaire et une ouverture sur un public cultivé et/ou influent curieux de politique et cela, du reste, dans la continuité directe des débats analogues sur le statut des sciences politiques depuis le début du siècle. Dans cet esprit, il n'est pas inutile de rappeler qu'il existe au sein de l'Association des appréciations différentes quant à l'ouverture sur le monde extra-scientifique. On pourrait par exemple lire de la sorte la discussion qui traverse le Comité de l'ASSP en 1962, lorsqu'il s'agit d'admettre à titre de membre collectif la Société pour le Développement de l'Économie Suisse (SDES). Des réticences se manifestent, en effet, à l'idée qu'une association de ce type, fortement orientée — en fait, un groupe d'intérêt proche des milieux patronaux — ne connote l'ASSP. Concrètement, il s'agit d'entériner « le remplacement de M. Déonna, comme membre individuel, par la Société qu'il dirige », en l'occurrence la SDES, ce que Marcel Bridel « déplore vivement », cette société ayant « des tendances

1. « Rapport d'activité 1959-1960 », *Annuaire suisse de science politique*, 1, 1961, p. 8 (« Pouvoir économique et pouvoir politique en Suisse : problèmes, buts et postulats de la recherche d'un point de vue d'historien »).

et des activités très précises qui pourraient menacer notre indépendance »¹. Ses collègues du Comité, sensibles à la mise en garde, se montrent toutefois plus pragmatiques et estiment pouvoir contrôler dans les faits les éventuels dérapages. Hans Huber, professeur de droit public à l'Université de Berne, s'il juge « également qu'il faut se prémunir contre une utilisation de notre Société [ASSP] à des fins politiques ou polémiques », estime toutefois « que la prudence du Comité doit se manifester moins au moment de l'admission que dans les cas concrets qui pourraient se produire par la suite »². Son avis l'emporte, signifiant alors l'entrée de la SDES dans l'ASSP. Cet épisode révèle une fois de plus les hésitations de l'ASSP quant à son identité, ainsi que des nuances, voire des divergences en son sein pour définir cette dernière.

Nous l'avons dit, ces hésitations découlent autant d'une perception confuse quant à la raison d'être de l'ASSP, que des limites objectives d'un recrutement essentiellement scientifique. La position de Max Silberschmidt, professeur d'histoire, sur la question de la SDES le montre bien. D'un côté, il « voit un certain paradoxe » à refuser l'entrée de la SDES dans l'ASSP, alors que cette dernière vise « l'augmentation du nombre de [ses] membres ». Faisant dès lors de nécessité vertu, il trouve bénéfique de s'ouvrir à des « hommes politiques », tout en rappelant, d'un autre côté, qu'« il appartient au Comité de préserver le caractère scientifique de [ses] activités »³. Un savant dosage des principes avec la « réalité », que l'on retrouvera à maintes reprises par la suite.

L'absence d'une définition explicite de la science politique

Le fait que l'ASSP se crée sans avoir besoin de clarifier ce qu'est la science politique participe de son identité floue et la renforce. C'est peut-être parce qu'il n'est jamais vraiment précisé ce que recouvre le terme qu'il n'apparaît guère incongru d'admettre au sein de l'Association des membres extérieurs à l'univers scientifique, ou d'inviter à s'exprimer en Assemblée générale des professionnels de la politique depuis longtemps éloignés des milieux académiques. Lors de la partie statutaire de l'Assemblée de constitution du 18 avril 1959, la question de la définition de la science politique ne fait pas problème, à lire le procès-verbal⁴, même si un participant propose de parler des sciences politiques, et non de la science politique au singulier⁵. Certes, lors de cette même séance, la parole est donnée à Jean Meynaud pour s'exprimer sur ce même thème, « Sciences politiques et science politique ». Mais cette conférence intervient après le vote de la fondation de l'Association et l'adoption des statuts. Vu sa place dans la journée, ce plaidoyer n'est ainsi pas au fondement de l'identité de

la nouvelle Association, pas plus qu'il ne semble indispensable pour préciser la raison d'être et les frontières de la nouvelle discipline. Nous ne pouvons bien sûr pas exclure qu'une partie des fondateurs se reconnaissent dans cette forme d'avant-garde disciplinaire qu'incarne de fait Meynaud, pas plus que nous ne pouvons écarter l'idée que pour d'autres, elle soit très singulièrement décalée, ou en avance, par rapport à leurs préoccupations du moment.

Dans sa conférence¹, dont le contenu prolonge des écrits antérieurs, Meynaud s'efforce de promouvoir le passage du pluriel (les sciences politiques) au singulier (la science politique) pour qualifier la nouvelle discipline. À ses yeux, ce changement n'est pas simplement formel, mais soulève un problème de fond, qui est celui de l'autonomie institutionnelle et intellectuelle de la science politique par rapport aux cadres disciplinaires institués (droit public, histoire, philosophie, science économique, sociologie). Il s'agit au fond de faire reconnaître la capacité de la science politique à se saisir de son objet à partir de sa propre perspective et de s'organiser en tant que discipline à part entière sur le plan académique. Trois thèses principales sont ainsi développées.

En premier lieu, Meynaud conteste les accusations selon lesquelles la science politique n'aurait pas d'objet propre : « On a parlé [dit-il] de l'introuvable science politique (...) ». En réalité, la science politique possède un « champ d'études » relativement clair, aussi clair en tout cas, est-il ajouté, que dans les autres domaines de la connaissance où n'existe certainement pas une unanimité en chacun d'eux sur une définition univoque de leur objet. Ce champ, cet objet ou ce domaine (la terminologie est hésitante) d'études, peut se déduire du plus petit dénominateur commun à toutes les définitions de la science politique, soit l'analyse de la « vie publique, dans ses structures, son fonctionnement et sa gestion ».

En second lieu, Meynaud admet certes que ce domaine d'études est, au moment où il prononce sa conférence, couvert parce qu'il est convenu alors d'appeler les sciences politiques, soit un conglomérat de disciplines et d'approches diverses qui, peu ou prou, produisent des connaissances concernant les faits politiques, mais relève simultanément que cette production scientifique fait obstacle à l'émergence et à la reconnaissance d'une discipline nouvelle. À ses yeux, une telle organisation académique comporte des limites, génère des lacunes et des incohérences dans les objets traités, reste insatisfaisante sur le plan du développement cumulatif des connaissances et soulève d'insurmontables difficultés en ce qui concerne la pratique de l'interdisciplinarité. En un mot, résume Meynaud, « la science politique se trouve dans la situation d'un orchestre qui n'aurait pas de chef ».

Donc, et c'est le troisième volet de son argumentation, il s'impose de constituer une discipline autonome, chargée de prendre prioritairement pour objet l'analyse de la vie publique. Les sciences sociales, plaide-t-il,

1. AASSP, PV du Comité du 1er décembre 1962.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. AASSP, PV de l'Assemblée constitutive tenue le 18 avril 1959 au siège de HEI.

5. Il s'agit de Laszlo Ledermann, alors chargé de cours en Relations internationales à Genève, dans la faculté des SES.

1. Texte publié sous l'intitulé « Sciences politiques et science politique », *Res Publica. Revue de l'Institut belge de science politique*, 2 (1), 1960, pp. 6-11. Les brèves citations qui suivent sont toutes tirées de cette publication.

se définissent finalement par des « centres d'intérêt » spécifiques et ce sont bien ces derniers qui sont fondamentalement au principe de la division de (et entre) ces différentes sciences. Sur cette base, Meynaud conclut son intervention de façon pragmatique. Conscient de la limitation des ressources, il suggère d'introduire progressivement dans les Universités un noyau de science politique, occupé par des professeurs spécialisés dans ce domaine, mais qui pourrait, dans une première étape tout au moins, prendre appui sur les disciplines constituées¹.

Les membres fondateurs se rallient de fait à cette conception réaliste, non qu'ils la partagent nécessairement, mais parce qu'ils semblent peu enclins à justifier la création de leur Association dans le cadre d'un débat épistémologique concernant le statut de la discipline et la définition de son objet. Toujours est-il que cette absence de débat originel sur la science politique (à la différence de l'ébauche de discussion sur la science politique menée huit ans plus tôt) donne à penser que le regroupement de 1959 se fait de manière pragmatique. La simple revendication du terme fonctionne un peu comme dénominateur commun suffisant pour travailler ensemble, du moins au début.

Un indice montre toutefois que l'idée de préciser ce qu'est la science politique travaille l'ASSP, du moins son Comité. Lors de la préparation de l'Assemblée générale du 27 février 1960, l'éventualité de débattre du problème apparaît, même si c'est pour être reportée à des temps meilleurs.

« La question de la définition de la science politique est réservée à un futur débat »².

Apparemment, cette discussion en attente n'empêche pas l'ASSP de débattre d'un objet semble-t-il plus mobilisateur, « Intérêt économique et pouvoir politique », sur le mode ambigu que l'on sait. Et quand, lors de cette Assemblée, Laszlo Lederman rappelle sa proposition de consacrer une « table ronde » à la définition de « la » par rapport « aux » sciences politiques³, Jacques Freymond, au nom du Comité, répond que c'est prévu « à une date ultérieure »⁴. Dans les faits, la discussion reportée n'aura tout simplement pas lieu. Seule une discussion sur « La situation de la science politique à l'étranger et en Suisse », publiée sous forme d'articles dans l'*Annuaire suisse de science politique* de 1968, s'apparente indirectement à ce type de question.

1. Sans nécessairement imputer le développement de la discipline dans l'univers académique suisse (ou français) à la stratégie proposée par Meynaud, nous montrerons dans le chapitre suivant qu'il se réalise effectivement, dans les années 1960, par l'implantation progressive de quelques postes de professeurs de science politique à Lausanne et à Genève, appuyés par des enseignements délivrés dans le domaine de l'histoire des idées politiques. Les plans d'études en science politique se construisent dès lors autour de ce noyau central, sans pour autant renoncer au modèle des sciences politiques, où la formation demeure principalement pluri-disciplinaire (droit, économie, etc.).

2. AASSP, PV du Comité du 5 décembre 1959.

3. AASSP, PV de l'Assemblée générale du 27 février 1960.

4. *Ibid.*

Fondateurs, Comité, développement de l'ASSP

Les raisons de ce curieux silence sur la question de la nature de la discipline trouvent une part de fondement dans la composition initiale de l'ASSP, ainsi que dans le type de recrutement et de développement qu'elle met en place. Pour mieux saisir cette logique, il importe de se pencher sur les membres fondateurs de l'ASSP¹. Ceux-ci sont au nombre de 43, dont 30 sont à ce moment-là liés directement au cadre académique, comme enseignants ou étudiants. Sur ces 30, on dénombre 20 « Genevois »², dont une forte proportion provenant d'HEI. Sur les 20 Genevois, 17 proviennent assurément de HEI. Le fait que Jacques Freymond, alors Président de HEI, soit moteur dans la création de l'ASSP explique sans doute cette forte représentation d'enseignants et d'étudiants de son établissement. Tout se passe comme s'il avait activé ce réseau pour donner la première impulsion à l'ASSP. Sur les treize personnes non insérées académiquement au moment de la création, on trouve à nouveau une forte proportion de « Genevois »³, dont certains anciens étudiants de HEI. Il serait insuffisant cependant de ne voir dans la première liste de fondateurs que la conséquence d'une proximité avec la nébuleuse de HEI. Il est à noter en ce sens que le principal initiateur de la création de 1959, Jacques Freymond, fait jouer également son réseau de relations extra-académique.

Jacques Freymond mobilise en l'occasion ses réseaux scientifiques et extra-universitaires d'une manière plutôt efficace, si l'on en juge par les personnalités présentes à cette assemblée et aussi par le succès final de l'entreprise. Né en 1911 d'une famille libérale (son père, enseignant, est syndic de Lausanne et parlementaire cantonal dans les années 1920), Jacques Freymond suit des études de lettres à l'Université de Lausanne (1929-1932), puis fréquente l'École libre des sciences politiques de Paris et la Sorbonne (1933-1935). Il soutient à Lausanne sa thèse en 1938 — La politique de François 1er à l'égard de la Savoie —, enseigne dans un lycée, puis devient professeur d'histoire moderne et contemporaine, ainsi que d'histoire diplomatique à l'Université de Lausanne, au sein de la Faculté des lettres et de l'École des sciences sociales et politiques (1942-1955), pour finalement reprendre la direction de l'Institut de Hautes Études Internationales (HEI), où il délivre un enseignement et poursuit des recherches dans le domaine de l'histoire des relations internationales. Il est membre du comité de l'Association internationale de science politique (1958-1967), dont il assure la présidence entre 1964 et 1967. Il est également membre-correspondant (depuis 1961) de l'Académie des sciences morales et politiques et membre de différentes sociétés d'histoire actives en Suisse. Il fonde en 1959 l'Association suisse

1. La liste des membres fondateurs figure en annexe (n° 1).

2. Il ne s'agit pas ici de l'origine cantonale mais du lieu soit d'études, soit de profession, identifié en 1959, sauf indication contraire.

3. Définis comme tels du fait de leur insertion professionnelle (lieu de travail) ou par le lieu d'étude (ex-étudiant).

de science politique et en assure la présidence jusqu'en 1962. Boursier de la Fondation Rockefeller, il séjourne (1949-1950) dans les Universités de Yale et Columbia. Dans les années cinquante, il publie plusieurs ouvrages, sur Lénine et l'impérialisme, la politique étrangère américaine, le conflit dans la Sarre, et effectue des recherches consacrées à la première internationale, ainsi qu'à la politique étrangère de la Suisse. Sur le plan extra-académique, Jacques Freymond poursuit une carrière militaire (il accédera au rang de colonel d'état-major) et journalistique (il collabore comme chroniqueur de politique internationale à la Gazette — libérale — de Lausanne, dont il est par ailleurs membre du Conseil d'administration). Il est en outre membre de la Nouvelle Société Helvétique (NSH) depuis 1935¹, de la Fondation Pro Helvetia (1950-1959), du Conseil d'administration de Nestlé (dès 1958) et du Comité international de la Croix rouge (1959-1972). De 1955 à 1973, il participe à la commission des examens du département politique fédéral, qui recrute les diplomates, ainsi qu'à diverses commissions fédérales chargées d'étudier certains problèmes de politique intérieure et étrangère.

Les relations qu'il entretient avec divers milieux importants de la société suisse favorisent en effet le recrutement de personnes susceptibles de participer à la nouvelle Association. Parmi les 43 membres fondateurs de l'ASSP, plusieurs en effet proviennent de la Nouvelle Société Helvétique (NSH) et de son comité. Freymond y puise plusieurs contacts auprès de personnalités qui rejoignent alors l'ASSP. Il est à noter également que les passages s'effectueront dans le sens inverse, plusieurs membres influents de l'ASSP rejoignant par la suite la NSH. Freymond intègre la NSH dès 1935, de même qu'Alfred Borel, membre fondateur de l'ASSP, Conseiller d'État genevois radical, alors que Léopold Boissier, membre de la NSH dès 1926, retrouve Freymond également dans les structures de direction du CICR. Une des rares connexions de la première ASSP avec la Suisse allemande passe par l'intermédiaire du professeur de droit public Werner Kägi de Zurich, membre influent de la NSH dès 1943. C'est dire que sur les cinq membres du premier comité de l'ASSP, deux sont membres reconnus de la NSH. D'autres membres fondateurs de l'ASSP occuperont de surcroît des positions dans la NSH peu après. Ainsi, Roland Ruffieux sera membre du Comité entre 1965 et 1970, tout comme Paul-Alexis Ladame², alors que Gérard Bauer occupera la même fonction de 1962 à 1968. Si l'on ajoute à cela la présence dans la NSH de personnes qui adhèrent à l'ASSP après sa fondation (comme Raymond Déonna, membre du

1. Cette société, fondée dans le cours de la Première Guerre mondiale, réunit des intellectuels et des personnalités politiques en vue de la défense et de l'illustration de la Suisse, sous l'angle de sa culture, de son histoire, de ses traditions et de ses institutions politiques. Elle constitue un véritable lieu d'échange des élites politico-intellectuelles suisses. Sur la NSH, voir Catherine Guanzini et Peter Wegelin, *Patriotisme critique : Nouvelle Société Helvétique, 1914-1989*, Berne, Paul Haupt, 1989.

2. Pour les membres fondateurs de l'ASSP sur lesquels nous ne donnons pas d'information ici, le lecteur peut se référer aux différents tableaux qui figurent en annexe.

Comité de la NSH en 1941 et de l'ASSP en 1962, André Lasserre, au comité NSH de 1961 à 1968 et à l'ASSP dès 1959, etc.), on mesure d'autant plus l'imbrication des réseaux susceptibles de favoriser des connivences intellectuelles, voire politiques.

Questionné sur les personnes mobilisées en 1959 pour constituer l'ASSP, Jacques Freymond souligne d'emblée la place prise par ses relations, parfois amicales, qu'il a au-delà de la sphère académique. Le réseau de la NSH est spontanément évoqué :

« Ce sont des gens dont j'ai fait la connaissance au travers de mon activité à la Nouvelle Société Helvétique. Et là il y a une relation familiale. Mon père a été en 1914 l'un des cofondateurs de la NSH. J'ai été élevé dans ce milieu et lorsque je suis rentré de Paris, vers 1935, j'ai considéré qu'il était absolument indispensable de relancer la NSH. C'est là qu'on a reconstitué tout un groupe d'amis qui est resté, qui a duré, et au travers duquel tout une série de contacts ont été pris en Suisse allemande et qui sont allés assez loin puisqu'avec certains d'entre eux, on avait imaginé une organisation de résistance. On était convaincu que la Suisse allait être envahie [suivent des considérations sur l'incorporation militaire, puis, sans transition, un retour à l'ASSP, attestant d'une proximité des réseaux] »¹.

Les rapports avec la NSH se poursuivent après la création de l'ASSP. Peu après, lorsque cette dernière décide de publier son Annuaire suisse de science politique, les appartenances communes de certains de ses membres se manifesteront par un souci de ne pas faire double emploi avec la publication, elle aussi annuelle, de la NSH². Au début des années septante, encore, une personnalité en vue de l'ASSP, Roland Ruffieux, mobilise une partie de son réseau scientifique pour nourrir la « Conférence prospective de la NSH », plus particulièrement pour animer le groupe « vie politique » dont le mandat est de prospecter sur le devenir de la Suisse en l'an 2000³. La finalité des réflexions menées dans ce cadre diffère, on s'en doute, de questionnements étroitement politologiques.

Il va sans dire qu'établir avec plus de précision les liens précis, les affinités personnelles ou les diverses passerelles entre lieux apparemment fort différents,

1. Entretien du 28 mars 1995.

2. Voir chapitre 8.

3. « Le groupe Vie Politique a défini sa tâche comme un essai d'identification des principales caractéristiques de la vie politique dans un avenir se situant autour de l'an 2000, compte tenu des tendances d'évolution qui s'y dessinent actuellement ou qui pourraient s'y développer du fait de l'évolution de facteurs relevant de son environnement (évolution sociale, économique, internationale, etc.) » (« Premier projet de rapport final », 29 juin 1972; archives diverses ISP, Lausanne). Dans cette affaire, l'Institut de science politique de Lausanne est mis à disposition de l'entreprise prospective : non seulement Sylvia Büchli, alors assistante de Roland Ruffieux, assume le secrétariat du groupe, mais aussi l'infrastructure de l'Institut facilite l'organisation concrète des réunions de travail (convocations, reproduction et envois de textes, etc.). Pour l'anecdote, signalons une invitation à la séance du 2 mai 1972 du groupe Vie Politique, dont l'en-tête est double : à la fois celle de la NSH et celle de l'Institut de science politique. Bref, une symptomatique confusion des genres.

ainsi que leur portée, dépasse les limites fixées à ce travail. Nous avons simplement voulu souligner que, comme dans toute pratique de mobilisation de personnes pour une activité collective, les ressorts de celle-là dépassent souvent les contours évidents de prime abord. Jacques Freymond, bénéficiant d'un positionnement multiple, demeure en tous les cas fort bien placé pour faire converger au sein de l'ASSP des personnes issues de divers milieux, dont certaines sont de fait éloignées de la science politique comme discipline scientifique.

Les comités de l'ASSP

L'ASSP adopte un fonctionnement classique d'association : une Assemblée annuelle et un Comité exécutif élu par cette dernière. Dans les faits, le Comité dispose d'un pouvoir d'animation et d'orientation certain. Dès lors, les options significatives de l'Association se prennent essentiellement à ce niveau-là. La composition successive d'un tel Comité n'est alors pas anodine. Même s'il ne se réunit pas à de multiples reprises (en général deux à trois fois par an), le Comité développe un travail important d'organisation. C'est lui notamment qui oriente la prospection pour le recrutement des membres, qui sollicite de nouvelles personnes susceptibles de participer à un effort de construction de la discipline ou qui, enfin, fait des démarches pour trouver la personne disposée à traiter une question jugée importante pour l'*Annuaire suisse de science politique*¹.

Le premier Comité qui sort de l'Assemblée générale du 27 février 1960 est restreint et se compose d'une majorité de professeurs de droit (Marcel Bridel de l'Université de Lausanne, Jean Darbellay de la faculté de droit de Fribourg, Hans Huber de l'Université de Berne et de Werner Kägi de l'Université de Zurich), à l'exception de son président, le professeur d'histoire Jacques Freymond et de son secrétaire exécutif, Georges-A. Fiechter², à cette date secrétaire général d'un institut privé de management de Lausanne, l'Institut pour l'étude des méthodes de direction de l'entreprise (IMEDE). Membres à part entière du comité, ces derniers s'assurent de la collaboration, à titre personnel, de Jean Meynaud, alors rattaché aux universités de Lausanne et de Genève et se revendiquant ouvertement politologue³, de l'historien Roland Ruffieux, professeur d'histoire contemporaine à Fribourg, ainsi que de deux enseignants de l'Université de Zurich, le professeur d'histoire Max Silberschmidt et le juriste

1. Ainsi par exemple, Dietrich Schindler est sollicité par le Comité en raison de ses relations : « Vous m'avez demandé de trouver un collaborateur pour la chronique de législation dans l'Annuaire de l'ASSP. M. Isler, le chancelier d'État du Canton de Zurich, m'informe que d'après son opinion, les seuls qui pourraient éventuellement écrire une telle chronique seraient ses collègues du Canton de Schwytz, M. Paul Reichlin, rédacteur du *Schweizerisches Zentralblatt für Staats- und Gemeindeverwaltung* et du Canton de Saint Gall, M. Hans Stalder » (lettre de Schindler à Yves Collart, secrétaire exécutif de l'ASSP, 9 novembre 1962).

2. Licencié de HEI, il soutiendra par la suite une thèse en science politique sur la modernisation au Brésil.

3. Dans les faits, celui-ci restera très distant et peu présent dans l'ASSP.

Dietrich Schindler (junior)¹, alors privat-docent et futur professeur de droit constitutionnel et administratif (dès 1964). Dans les faits, les professeurs de droit public se contentent de cautionner l'entreprise par leur présence, mais sans y participer vraiment. Comme le relève Ruffieux, « [ces derniers] étaient majestueux, mais ne faisaient pas grand-chose »². Ce qui semble signifier, en définitive, que le capital social de Freymond permet d'associer des juristes prestigieux à son entreprise, ce qui comporte le triple avantage de la légitimer sur le plan académique, de lui conférer une assise nationale, et de neutraliser, en quelque sorte, les réticences que les spécialistes de droit public peuvent ou pourraient avoir envers la science politique, voire leurs velléités de contrôler l'objet supposé de la nouvelle discipline³.

Signalons que le rattachement de Schindler à l'ASSP renseigne sur les efforts entrepris par le Comité pour développer l'association. Dans le cas particulier, la démarche débute en juillet 1959⁴ et s'approfondit un an plus tard lorsque Freymond lui-même au nom de ce dernier, lui propose de prendre part à ses activités⁵, ce qu'il accepte :

« Bien qu'étant plutôt un amateur de la science politique qu'un professionnel, je collaborerai avec plaisir aux travaux du Comité. J'espère particulièrement qu'il me sera possible de contribuer au développement de la science politique en Suisse allemande »⁶.

Il faut sans doute voir de la (fausse?) modestie dans l'amateurisme revendiqué par Schindler, si l'on rappelle simplement le caractère documenté et informé de son article « Die politische Wissenschaft und ihre Pflege in der Schweiz » paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* peu après⁷.

Il serait fastidieux et inutile ici de détailler la composition des Comités successifs. Contentons-nous de quelques indications générales. La structure générale du Comité n'a pas beaucoup changé pendant la décennie. D'abord au nombre de six membres, auxquels il faut ajouter quatre membres à titre personnel pendant deux années, le Comité compte dix membres dès que ces derniers

1. Il est l'auteur notamment d'un texte sur le fédéralisme helvétique, « Entwicklungstendenzen des schweizerischen Föderalismus », *Schweizer Monatshefte*, novembre 1959, pp. 697-709. Signalons que Schindler est à cette date l'un des trois rédacteurs de cette publication et que, de surcroît, ce numéro consacré au « fédéralisme dans le monde d'aujourd'hui » accueille, entre autres, la contribution de Werner Kägi, ami de Jacques Freymond, membre de la NSH et membre fondateur de l'ASSP.

2. Entretien du 10 avril 1995.

3. De fait, d'une manière générale, et nous le montrerons par la suite, les juristes vont ignorer la science politique. Très peu actifs au sein de l'ASSP, ils refuseront généralement de prévoir des chaires de science politique au niveau des facultés, voire s'y opposeront prétextant, à l'exemple de Genève, une prééminence des disciplines juridiques dans la définition des cursus de science politique alors en discussion. Cf. chapitre 7.

4. Archives Schindler, lettre du 27 juillet 1959 de Fiechter, incitant Schindler à adhérer à la nouvelle association.

5. Archives Schindler, lettre du 18 novembre 1960.

6. Archives Schindler, lettre de Schindler à Freymond du 26 novembre 1960.

7. NZZ, 13 et 14 janvier 1961.

sont hissés au rang de membres à part entière. Logiquement, Jacques Freymond assure la première présidence. Démissionnaire en 1962¹, il est remplacé par Roland Ruffieux, un autre historien, mais dont le trajet est atypique.

Spécialiste d'histoire contemporaine — sa thèse (soutenue en 1953, publiée en 1957) est consacrée au parti radical fribourgeois entre 1847 et 1856 —, Roland Ruffieux, né en 1921, assurera en 1962 la succession de Jacques Freymond à la présidence de l'ASSP, dont il deviendra la cheville ouvrière. Son intérêt pour la science politique trouve ses origines dans son passage par l'IEP de Paris (1952-1958), qui l'oriente vers l'analyse de la vie politique. En sus de son poste de professeur d'histoire moderne et contemporaine à Fribourg (depuis 1958), il est nommé professeur de science politique à Lausanne en 1965 (École des sciences sociales et politiques), où il donne un enseignement d'« analyse de la vie politique suisse » et poursuit des recherches sur la démocratie référendaire au XXe siècle. À la fin des années 1950, Ruffieux entre dans l'univers académique sur la base d'un profil intellectuel qui le place en quelque sorte à la croisée de l'histoire et de la science politique. Certains de ses travaux se situent en effet clairement sur un terrain historique (y compris dans une dimension d'histoire du « temps présent »), mais ils sont abordés à partir de problématiques issues de la science politique (analyse du processus de décision, systémisme).

En 1965, Dietrich Schindler remplace Ruffieux et inaugure alors une présidence de juriste. On le voit, entre 1959 et 1969, les dix premières années sont dominées par des présidents historiens, puis juriste. L'ASSP, malgré ses options de participer au développement de la discipline « science politique » ne parvient à se doter d'un président répondant aux stricts critères de « politologue » qu'en 1969 avec la présidence de Dusan Sidjanski, détenteur d'une chaire de science politique au sens étroit du terme à l'Université de Genève. Mais l'on ne saurait voir dans l'accès d'un politologue à la présidence du Comité un tournant significatif, puisque ce dernier est rapidement remplacé en 1972 par un rédacteur de la *Neue Zürcher Zeitung*, Richard Reich, entré au comité de l'ASSP en 1964 déjà². D'une manière générale toutefois, les Comités successifs sont majoritairement composés d'universitaires. Au surplus, l'équilibre entre les régions linguistiques, voulu ou non, est constant sur toute

1. « Je voudrais vous informer de ma décision de démissionner de ma charge de président. J'ai pris cette charge il y a trois ans et j'estime qu'il est bon de prévoir une rotation régulière. De plus, j'ai des tâches assez lourdes qui m'empêchent de me vouer comme je le voudrais au développement de notre Association. Pour me remplacer, je me permets de vous proposer notre collègue Roland Ruffieux dont vous savez à la fois l'intérêt qu'il porte à la science politique et le rôle qu'il joue dans notre Association » (Archives Schindler, lettre de Freymond aux membres du Comité, 31 janvier 1962).
2. Cette appartenance au monde de la presse contribue, au demeurant, à la visibilité de l'ASSP au-delà des sphères universitaires. Le lien est même très direct, comme l'atteste par exemple le long article écrit par Richard Reich lui-même à l'occasion du 10e anniversaire de l'ASSP, juge et partie en l'occurrence : « Die Rolle der Verwaltung im Entscheidungsprozess. Jubiläumstagung der Schweizerischen Vereinigung für politische Wissenschaft », NZZ, 3 mars 1969.

la période considérée (Romands et Alémaniques sont à égalité), même si trois présidents sur cinq sont romands.

L'essor de l'ASSP : la progression des membres

Si le nombre de fondateurs reste limité, l'Association connaît une croissance significative. Sur la base des rapports d'activité publiés dans l'*Annuaire suisse de science politique*, une nette progression est perceptible (cf. Tableau ci-après).

Évolution des membres de l'ASSP^a

Fondation 1959	43
1960	110
1961	133
1962	157
1963	186
1964	198
1965	226
1966	317
1967	349
1968	350
1969	363
1970	381
1972	410
1975	470
1980	475
1995	937

a. Source : AASSP, rapports annuels.

Il est précisé du reste à plusieurs reprises que l'accroissement est consécutif à un effort de recrutement mené par le Comité. Ainsi par exemple, ce dernier décide très vite « d'intensifier la propagande auprès des Universités, particulièrement en demandant aux Professeurs membres de l'Association de faire connaître celle-ci à leurs étudiants »¹. Compte tenu du public académique limité, on se demande parfois « où faire porter l'effort » de recrutement, s'il faut « relancer les partis » ou, sous l'impulsion d'Erich Gruner, l'on suggère de prospecter auprès des « maîtres secondaires »².

Dans l'ensemble, deux soucis guident l'Association dans son extension. D'une part, nous l'avons souligné, elle ne veut pas se priver d'un public large, comme le rappelle le commentaire qui suit :

1. AASSP, PV de la séance du 22 octobre 1960.

2. AASSP, PV de la séance du Comité du 25 mars 1966.

« La liste des sociétaires (...) montre l'heureuse composition de l'Association et la variété des adhésions qu'elle suscite : représentants des milieux politiques, des universités, des organisations professionnelles, de la presse, des administrations cantonales ou fédérales, de l'économie privée, elle rassemble, dans un intérêt commun pour l'étude des problèmes qui l'occupent, des personnalités éminentes dont l'expérience est précieuse et des jeunes éléments, notamment des étudiants, qui y trouvent l'occasion de fructueux échanges »¹.

Elle entend d'autre part viser une certaine représentation nationale et corriger l'ancrage initial principalement romand. Ce qu'elle parvient semble-t-il progressivement à faire, si l'on en croit le « Rapport d'activité » de l'association de 1968 qui souligne que « son implantation géographique en Suisse est maintenant harmonieuse »².

Les activités de l'ASSP

L'association, sous l'impulsion de son Comité, engage ses activités de plusieurs manières dans l'esprit de développer la science politique. Elle se dote en fait des médiations classiques d'une association à ambition scientifique, même si, nous l'avons dit, la pratique effective reste en partie marquée par des considérations échappant aux critères étroitement scientifiques. Nous distinguons d'abord une activité éditoriale, par la publication dès 1961 d'un *Annuaire suisse de science politique* puis, dès 1967, de l'*Année politique suisse*, sorte de chronique thématique des événements politiques du pays³. L'ASSP participe également à l'organisation de manifestations telles des séances de discussions, notamment dans le cadre de ses Assemblées générales, et des congrès. Elle incite par ailleurs à produire de la recherche en science politique, parfois sous son patronage. Elle essaye aussi d'organiser des groupes de travail sur des thèmes spécifiques. Enfin, elle se soucie, même modestement, de l'essor de la science politique en Suisse sur un plan institutionnel, dans les universités. On le voit, l'ensemble de ces démarches, qu'elles soient ou non couronnées de succès, constituent des critères en eux-mêmes significatifs d'une politique de construction d'une nouvelle discipline.

Cette volonté d'offrir les bases d'une discussion scientifique au sein de la communauté en formation est très rapidement traduite en une « Journée d'étude » qui est mise sur pied le 17 octobre 1959 dans les locaux de l'IMEDE à Lausanne, quelques mois avant la première assemblée générale de février 1960. Le thème retenu, la décision politique, semble à première vue classique en science politique, ce d'autant plus que Jean Meynaud intervient à titre principal sur l'objet suivant : « Le calcul rationnel dans la décision

politique ». L'inflexion politologique se trouve pourtant relativisée si l'on rappelle l'esprit dans lequel Jacques Freymond entend orienter la journée :

« La discussion aura pour point de départ quelques exposés traitant de la recherche opérationnelle en ce qui concerne la prise de décision et du mode de formation de la décision dans le monde contemporain. Ce dernier rapport, présenté par le Professeur Jean Meynaud, sera soumis d'avance à des personnalités du monde des affaires, du gouvernement et de l'armée. Celles-ci feront part de leur point de vue et apporteront le résultat de leurs expériences au cours du débat »¹.

Par la suite, l'ASSP n'organisera plus, à notre connaissance, des journées d'études en dehors de l'Assemblée générale. Celles-ci se dérouleront, à des rythmes variables selon les périodes, dans le cadre des activités initiées au sein des groupes de travail spécialisés qui se constituent au sein de l'association. L'Assemblée articule en règle générale une partie administrative statutaire et une partie à caractère scientifique où l'organisation de conférences et de tables-rondes fait penser à un embryon de colloque. Nous verrons plus loin que dans les années septante, l'ASSP repensera ses Assemblées générales et instaurera une division du travail en groupes spécialisés.

Les rapports internationaux avec la discipline

La jeune association helvétique entend aussi rattacher très concrètement sa démarche au développement international de la science politique. Nous avons évoqué plus haut le contexte international qui a déterminé en partie la naissance de la science politique en Suisse même. L'ASSP est ainsi logiquement très vite acceptée comme membre collectif de l'Association internationale de science politique (AISP), ce d'autant plus que Jacques Freymond est alors membre du Comité exécutif de cette dernière². Le Comité relaie dès lors les informations de l'Association internationale et appelle notamment les membres de l'ASSP à participer aux activités de celle-là. Jacques Freymond, comme Président de l'ASSP et relais au sein de sa grande sœur internationale, après avoir détaillé les thèmes abordés au Congrès de Paris de l'AISP du 26 au 30 septembre 1961, appelle les membres de la jeune Association helvétique à prendre part à cette échéance centrale de la discipline :

« L'actualité de ces thèmes et la conviction que la Suisse a une contribution importante à apporter aux débats, particulièrement en ce qui concerne tant les problèmes posés par les Sociétés polyethniques que ceux relatifs au rôle des experts dans la démocratie, incitent votre Comité à vous lancer un appel pressant pour que :

a) le plus grand nombre possible de membres de l'Association préparent une documentation de travail sur un des sujets mentionnés ci-dessus.

1. Archives Darbellay, lettre de Jacques Freymond à Jean Darbellay, 15 juillet 1959.
2. « Rapport d'activité 1959-1960 », *Annuaire suisse de science politique*, 1, 1961, p. 9.

1. « Rapport d'activité 1963, *Annuaire suisse de science politique*, 4, 1964, p. 160.

2. *Annuaire suisse de science politique*, 9, 1969, p. 137.

3. Nous consacrons dans la suite de ce travail les chapitres 8 et 9 à ces publications.

b) *si votre programme pour 1961 n'est pas encore arrêté, vous réservez les dates indiquées pour prendre part au Congrès de Paris* »¹.

Cet appel est suivi de quelques résultats concrets, puisque plusieurs Suisses participent à l'événement et que « le Dr H. Weilenmann de Zurich, nommé rapporteur national, a présenté une étude intitulée « L'exemple de la Suisse » dans le cadre de la section chargée d'examiner les problèmes politiques des sociétés poly-ethniques »². Un pas supplémentaire est franchi dès lors que l'ASSP accepte la demande de l'AISP d'organiser à Genève du 21 au 25 septembre 1964 le sixième Congrès mondial³. Jacques Freymond assume de surcroît la présidence de l'organisation. Des discussions préparatoires au Congrès se mènent dans le Comité, étant entendu qu'une liste des thèmes provisoirement retenus est « soumise aux Associations nationales pour préavis »⁴. Les questions du fédéralisme et de la décentralisation, ainsi que le rôle des jeunes dans la vie politique suscitent l'intérêt du Comité qui décide alors de les investir. La mobilisation interne de l'ASSP n'est pas donnée d'avance, comme semble l'indiquer l'appel suivant : « Votre Comité espère vivement que vous tiendrez à participer à cette importante rencontre et que les membres de l'association nationale recevante se donneront rendez-vous à Genève pour y accueillir les nombreux congressistes venus du monde entier et pour participer, par leurs communications ou leur présence, aux débats »⁵.

Dans cette perspective, le Comité retient « Fédéralisme et décentralisation », ainsi que « Jeunesse et vie politique » comme thèmes de l'Assemblée générale annuelle de l'ASSP. Introduits par Marcel Bridel et A. Moser pour le premier, par Jean Ziegler pour le second, ces thèmes sont choisis dans l'optique de préparer l'échéance internationale de l'automne⁶. Finalement, « ces assises qui doivent donner au développement de la science politique en Suisse une impulsion nouvelle »⁷ seront jugées réussies de par l'occasion fournie « à notre jeune société (...) de nouer des contacts fructueux, de faire connaître ses activités et surtout ses publications »⁸. Sans disposer de suffisamment de données

pour confirmer cet enthousiasme, explicable dans un rapport d'activité, nous pouvons au moins rappeler que c'est dans le cadre de ce Congrès que Jacques Freymond est élu Président de l'AISP. Mais à cette date, le Directeur de HEI a déjà passablement désinvesti l'ASSP.

L'ancrage de l'ASSP au plan international, dans l'AISP, se manifeste également en avril 1966, lorsqu'une rencontre est organisée à Genève dans les locaux de l'Institut de HEI pour se pencher sur l'état de la science politique européenne. Un document ronéoté (« Political science in Europe. Problems and solutions ») édité par l'AISP rapporte sur cet événement. Les participants à cette rencontre sont appelés à répondre à un questionnaire précis en neuf points sur le développement récent de la discipline dans leur pays respectif, en termes de démarches et méthodes empruntées (notamment dans les rapports de la science politique aux sciences sociales), d'institutionnalisation (chaires, enseignements, nombre d'étudiants, etc.), de publications (revues, collections de livres) ou encore des domaines traités (partis, groupes, opinions, institutions, relations internationales, etc.). L'ASSP est représentée dans ces débats par Jean-Pierre Aguet, Marcel Bridel, Yves Collart, Jacques Freymond, Erich Gruner, Roland Ruffieux et Dietrich Schindler. Gruner et Ruffieux se chargent de répondre au questionnaire, le premier pour la Suisse allemande, le second pour la Suisse romande¹. Cette forte participation de la délégation suisse (sept sur dix-sept participants), certes facilitée par le lieu de la rencontre, démontre une fois encore l'effort accompli par les protagonistes principaux de l'ASSP pour accrocher le wagon helvétique au train international de la science politique.

Recherches et groupes de travail

Si l'ASSP peut se créer sans accord préalable sur ce qu'est la science politique et si elle peut, dans ce contexte, montrer des signes de confusion quant à la délimitation d'une démarche scientifique, comme nous l'avons à plusieurs reprises évoqué, elle cherche toutefois, sous l'impulsion de son Comité, à engager des processus de recherches thématiques susceptibles de donner corps à la jeune discipline.

Dès le début en effet, le Comité impulse une dynamique de recherche et fait ratifier son option par la première Assemblée générale :

« Le Comité a décidé la constitution d'une commission scientifique qui a pour mission de susciter des recherches sur le plan de la science politique et de coordonner la recherche entre les membres de l'Association et les chercheurs non

1. Archives Darbellay, lettre du 25 janvier 1961.

2. « Rapport d'activité 1961 », *Annuaire suisse de science politique*, 2, 1962, p. 80.

3. « Nul doute que ce congrès marquera une date importante dans la vie de l'ASSP, et l'on peut espérer qu'un grand nombre de ses membres voudront y participer » (« Rapport d'activité 1962 », *Annuaire suisse de science politique*, 3, 1963, p. 117).

4. AASSP, PV de la séance du Comité du 1er décembre 1962.

5. AASSP, lettre du secrétaire exécutif Yves Collart aux membres de l'ASSP, décembre 1963.

6. En date du 29 mai 1964, Marcel Bridel croit devoir justifier par lettre auprès des membres de l'ASSP la mise à l'ordre du jour d'un sujet « trop connu, voire trop rabâché en Suisse » en précisant : « Si nous l'avons néanmoins choisi, c'est parce que le même sujet (vu dans une perspective beaucoup plus générale) a été inscrit à l'ordre du jour du sixième Congrès de l'Association Internationale de Science politique (...) Notre pays se doit de participer à cette confrontation et d'y apporter le fruit de son expérience ». Et de solliciter alors la participation des intéressés pour nourrir « l'essentiel du rapport que les délégués suisses présenteront » à Genève.

7. « Rapport d'activité 1963 », *Annuaire suisse de science politique*, 4, 1964, p. 162.

8. « Rapport d'activité 1964 », *Annuaire suisse de science politique*, 5, 1965, p. 120.

1. Ruffieux : « Après beaucoup de discussions, le terme science politique est maintenant généralement accepté. D'un point de vue méthodologique, la position de la sociologie dans le contexte de la science politique posait encore certains problèmes » (« Political science in Europe », p. 14. Notre traduction). Erich Gruner insiste sur le poids des juristes en Suisse allemande (et de citer Hans Huber, Max Imboden et Dietrich Schindler), sur l'absence de chaire explicitement politologique, tout en précisant que sa propre chaire « est consacrée à la science sociale et à la sociologie de la politique suisse » (*Ibid.* p. 16. Notre traduction). Sur Erich Gruner, cf. chapitre 7.

membres. Elle établira également un programme de recherche et prendra éventuellement contact avec le Fonds national de la recherche scientifique »¹.

Ces intentions débouchent concrètement sur la création de quatre groupes de travail dotés chacun d'un thème spécifique, et animés par des membres en vue de l'Association. En mai 1960 déjà, des projets de travail relativement détaillés sont adressés aux membres pour, le cas échéant, solliciter leur participation à l'un ou l'autre groupe. Les thèmes retenus figurent dans le tableau qui suit².

Groupes de travail de l'ASSP en 1960

1. Structure des partis politiques suisses
(responsables : Roland Ruffieux, en collaboration avec Erich Gruner)
2. La démocratie directe (responsable : Marcel Bridel)
3. Les experts en démocratie (responsable : Werner Kägi)
4. Intérêts économiques et pouvoir politique
(responsable : Jean Meynaud, en collaboration avec Erich Gruner)³.

Ces orientations thématiques de recherche connaissent des fortunes diverses. Ruffieux abandonne vite la première pour s'engager, dans un premier temps avec Meynaud, sur un autre questionnement, l'étude de la prise de décisions dans quatre domaines importants de la politique suisse. En octobre 1960, le groupe de Werner Kägi ne s'est pas encore réuni. Quant à la collaboration entre Meynaud et Gruner, elle n'a pas laissé de traces.

Finalement, l'ASSP va concentrer ses efforts sur deux projets, les patronner et les appuyer auprès du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) pour leur financement. Le premier, ambitieux, est élaboré à l'origine par Roland Ruffieux, avec la collaboration de Jean Meynaud⁴, porte sur l'étude

1. AASSP, PV de l'Assemblée générale du 27 février 1960.
2. Selon une lettre de Jacques Freymond aux membres, 6 mai 1960. Cinq textes figurent en annexe, quatre définissant les grandes lignes ou des esquisses des démarches, ainsi qu'un cinquième intitulé « Réflexions de Monsieur Jean Meynaud » sur la question des intérêts économiques.
3. C'est sous l'impulsion de Jacques Freymond que s'opère, dans ce dernier cas, la rencontre entre Meynaud et Gruner, impulsion attestant une fois de plus le volontarisme du Comité en matière de construction de la discipline : « En ce qui concerne l'étude des intérêts économiques, il faudrait voir comment il est possible de combiner les recherches faites par M. Gruner sur la période 1920 et les recherches à entreprendre sur la période postérieure. À cet effet, nous pourrions envisager un petit groupe de travail réunissant quelques personnes qui s'intéressent à ce sujet en faisant appel à M. Meynaud en tant que théoricien des groupes de pression. Ce petit groupe d'étude travaillerait avec M. Gruner si celui-ci y est disposé » (AASSP, lettre de Jacques Freymond du 28 mars 1960, probablement aux membres du Comité).
4. Si Jean Meynaud collabore avec Ruffieux, du moins à l'origine, dans le cadre de ce projet, il cesse assez vite sa participation à l'entreprise initiée en commun, pour des raisons qui demeurent pour nous peu claires. Plus largement, ses rapports avec l'ASSP ne sont pas vraiment élucidés. S'il est présent au début, notamment en intervenant à deux reprises devant l'Association par des conférences, ou en signant avec Roland Ruffieux les deux premières livraisons de la bibliographie suisse de science politique, son activité reste limitée dans l'organisation même de l'Association. Membre à titre personnel du Comité en 1959-1960, il ne semble pas être souvent présent aux séances, à lire les procès-verbaux.

comparée de quatre décisions politiques soumises à référendum dans la Suisse de l'entre-deux-guerres (l'entrée de la Suisse à la Société des Nations, l'introduction de la représentation proportionnelle, l'instauration de l'assurance vieillesse, le monopole du blé). Il n'est pas inintéressant de mentionner que cette recherche est pensée par ses initiateurs comme devant contribuer à stimuler la science politique helvétique et à combler un retard par rapport à l'étranger, tout spécialement par rapport aux États-Unis. C'est en effet dans un « Mémoire à l'intention du Comité de l'ASSP concernant un programme de recherche », daté de septembre 1960, que Meynaud et Ruffieux insistent sur l'intérêt d'une telle entreprise pour profiler la dimension scientifique de l'ASSP :

« L'ASSP n'a pas vu le jour en Suisse pour ajouter une association à celles déjà nombreuses que possède ce pays éminemment sociétair. Le but des fondateurs, croyons-nous, [est] de faire connaître et surtout pratiquer ici une discipline scientifique, peut-être encore mal délimitée, mais dont le rôle dans la recherche s'avère de plus en plus important (...) Le retard de l'Europe occidentale, par rapport aux États-Unis, est patent dans certains domaines; le retard de la Suisse sur ses voisins l'est plus encore. Nous ne pouvons faire état ni de l'abondance des modèles qui résultent d'un effort germanique déjà ancien, ni de la subtilité avec laquelle les Français ont ordonné certains secteurs (géographie électorale, système des partis, sociologie du comportement religieux, politique économique). Ni a fortiori de la masse impressionnante de fait que les Américains ont rassemblée sans négliger pour autant la formulation théorique. Ce retard doit être réduit au plus tôt; il peut l'être si l'ASSP prend l'initiative en tenant compte de certaines conditions garantissant l'avenir (...). Ainsi cinq conditions paraissent indispensables pour mener actuellement en Suisse une recherche utile dans le domaine de la science politique : refus de la controverse théorique [i. e. selon les auteurs, les disputes sans fin sur la nature de la science politique], recours provisoire aux modèles étrangers les plus éprouvés, simplification des voies d'approches, perspective historique et analyse comparative »¹.

On le voit, les auteurs de ce mémorandum partagent une conception bien précise de ce que doit être l'ASSP et en déduisent la nécessité d'engager des recherches selon les canons d'une discipline en plein essor international. L'orientation scientifique revendiquée pour l'ASSP, notamment de manière implicite et quelque peu ironique dans la première phrase citée, peut faire penser à une critique codée adressée à certains côtés peu scientifiques, pour ne pas dire « mondains », de l'ASSP que nous avons déjà relevés. Ce que nous retenons en tout cas, c'est qu'en 1960 déjà, certains membres de l'Association semblent tout particulièrement conscients, (probablement plus que d'autres)

1. Archives Darbellay. Les auteurs soulignent.

de l'importance d'un effort spécifique à fournir pour la construction de la discipline, au plan de la recherche et de ses retombées dans l'enseignement :

« Il n'est pas besoin de souligner l'utilité de cette entreprise-pilote pour le développement de la science politique en Suisse; la tentative servira, en effet, de stimulant aussi bien au secteur de recherche fondamentale (qu'il faudra bien instituer dans les sciences humaines) qu'au traditionnel enseignement de nos Facultés »¹.

La seconde recherche, dirigée par Marcel Bridel, Maurice Battelli (professeur de droit constitutionnel à Genève) et Adrien Robinet de Cléry, également juriste, moins argumentée quant à ses finalités disciplinaires et pas problématisée en référence à la littérature consacrée au plan international, porte sur l'étude du référendum du 30 septembre 1955 (connu sous le nom de l'affaire d'Ems²).

C'est surtout la première qui bénéficie de moyens importants pour l'époque, soit d'un financement de près de 100 000 francs³. La seconde dispose quant à elle de la modeste somme de 3 000 francs. Signalons aussi que l'état d'avancement des recherches et des problèmes rencontrés sont évoqués en assemblée générale de l'ASSP. Les résultats de l'étude dirigée par Ruffieux seront publiés en 1972, en collaboration avec d'autres personnes⁴. Quant à la recherche dirigée par Marcel Bridel, l'*Annuaire suisse de science politique* de 1963 en donne des résultats partiels, sous le titre « Enquête sur un cas de référendum ».

Un projet avorté de recherche en commun

L'évocation d'une affaire controversée indique toutefois que les efforts faits par l'ASSP pour fédérer, si ce n'est parrainer, la recherche en science politique ne sont pas toujours exempts de difficultés.

Dans sa séance du 9 mars 1968, le Comité opte, sur proposition d'Erich Gruner, pour la réalisation à terme d'une recherche en science politique susceptible de fédérer les énergies et de contribuer au développement de la discipline en Suisse. Gruner suggère de travailler « sur le comportement des citoyens suisses dans les élections et les votations »⁵. Il est décidé de constituer une commission *ad hoc* pour faire des propositions plus précises.

En 1969, Dusan Sidjanski, de fraîche date nommé Professeur ordinaire en science politique à l'Université de Genève, et son collaborateur David Handley

1. *Ibid.*
2. « Rapport d'activité 1961 », *Annuaire suisse de science politique*, 2, 1962, p. 79.
3. Dans une lettre du 22 juin 1961 à Jean Darbellay, Jacques Freymond cite le chiffre précis de 92 739 francs. Archives Darbellay.
4. Heinz Mesmer, André Lasserre, Rudolf Natsch et un groupe de chercheurs, *La démocratie référendaire en Suisse au XXe siècle*, tome 1 « Analyse de cas », Fribourg, Éditions universitaires, 1972. Des indications sur la longue histoire de cette recherche figurent en avant-propos (pp. 7-12). Signalons que le deuxième volume n'est jamais paru.
5. AASSP, PV de la séance du Comité du 9 mars 1968.

de l'Université de Michigan, relancent publiquement cette idée dans la conclusion d'un article pour l'*Annuaire suisse de science politique* consacré aux partis et à la décision : « Les diverses approches que suggère cette note devraient être complétées par une enquête entreprise en commun par les membres de l'ASSP, enquête qui porterait sur le comportement politique en Suisse au niveau à la fois des dirigeants et des électeurs »¹. Au début de l'année 1970, le même Sidjanski, alors devenu Président de l'ASSP, cherche à faire avancer le projet, intitulé désormais « projet de recherche en commun sur le comportement politique en Suisse »². Mais une telle entreprise, qui à l'origine est assumée par le Comité dans son entier, rencontre dorénavant des résistances et va faire surgir quelques lézardes dans le consensus apparent de la jeune association.

Selon les documents à notre disposition, des réticences plus ou moins explicites se manifestent face au contenu proprement scientifique du projet, contesté par certains, et concernent de surcroît des enjeux de pouvoir au sein de l'Association et plus largement de la science politique helvétique. En mars 1970, Sidjanski fait parvenir un texte aux membres du Comité devant ouvrir la discussion de manière concrète sur une telle recherche. Ce rapport reprend à son compte (et s'appuie sur) la proposition antérieure de Gruner, mais précise (ou réoriente) le questionnement sous un angle spécifique, l'étude des comportements, des « perceptions et préférences politiques »³ en Suisse. Les propositions de Sidjanski sont détaillées et désignent d'emblée les méthodes à retenir : les sondages d'opinion auprès d'un échantillon de 4 800 personnes, ainsi que des interviews auprès de 400 personnalités des « élites »⁴. Sidjanski affirme aussi que ce projet doit fournir l'occasion de développer la science politique suisse, notamment par l'incitation à la formation de spécialistes : « Pour mener à bien cette recherche, il faudra former de nouveaux politologues en Suisse et disposer de moyens supplémentaires. Cette opération en commun donnera une forte impulsion au développement de la science politique en Suisse pour les prochaines années »⁵. Il évoque enfin les moyens d'ores et déjà entrevus pour réaliser cet ambitieux projet, comme par exemple l'infrastructure technique de l'Université de Genève⁶ ou les appuis scientifiques extérieurs à la Suisse fournis par l'Université de Michigan (Ann Arbor) aux États-Unis⁷, disposée à donner aux « jeunes chercheurs suisses en science politique (...) une formation complémentaire au cours d'un stage

1. « Note de recherche sur les partis politiques et le processus de décision », *Annuaire suisse de science politique*, 9, 1969, p. 95.
2. « Rapport d'activité 1970 », *Annuaire suisse de science politique*, 11, 1971, p. 145.
3. Archives Masnata, « Note sur les Nouvelles orientations des recherches en science politique », février 1970, p. 5. Ce texte est présenté à titre d'information à l'Assemblée générale de l'ASSP du 27 février à Saint-Gall.
4. *Ibid.*, p. 7.
5. *Ibid.*, p. 9.
6. Sidjanski évoque son « ordinateur CDC 3800 » (*Ibid.* p. 10).
7. Sidjanski mentionne la collaboration des Professeurs Warren Miller et Ronald Inglehart, ce dernier ayant déjà été accueilli à Genève comme Professeur invité.

d'été »¹. Bref, au moment où Sidjanski soumet son texte à l'ASSP, l'orientation du projet commun semble en partie définie et sa préparation déjà amorcée.

Une partie des réticences à la démarche provient sans doute de l'avancement du projet. Ainsi, François Masnata, alors professeur extraordinaire à l'Institut de science politique de l'Université de Lausanne et membre du Comité de l'ASSP depuis 1969, interprète l'affaire comme une « politique du fait accompli »², qui exprime de fait une mainmise de Genève sur la science politique suisse en extension, que cette mainmise soit voulue ou non³. Si cette appréciation du Professeur lausannois peut sembler vive, elle trouve cependant un fondement dans la réalité. Il n'est en effet pas faux de voir dans la démarche de Sidjanski la traduction d'une conception offensive, pour ne pas dire militante, du développement de la science politique, en Suisse comme à Genève⁴. Les autres protagonistes ne développent pas nécessairement un tel activisme, du moins pas avec la même intensité. Sans vouloir réduire le fonctionnement du milieu de la science politique à de simples relations de concurrence entre ses divers acteurs, force est de constater qu'une posture offensive de la part d'un acteur qui pose des initiatives fortes, aboutit de fait à mettre les autres en position de « suivisme », en position subordonnée donc, ou alors en posture de concurrence et en demeure de résistance.

Masnata n'est du reste pas le seul à émettre des doutes sur le projet conçu par Sidjanski et son équipe. Erich Gruner s'exprime lui aussi de manière critique sur le sujet. Et s'il émet des réserves quant à la faisabilité du projet, en termes de financement et du peu de chercheurs au sein des universités suisses, s'il juge également qu'un tel projet néglige « le fonctionnement de la démocratie directe comme telle »⁵, il manifeste surtout la crainte qu'une telle entreprise, fortement orientée sur un plan théorique et méthodologique, ne respecte pas le pluralisme jugé nécessaire en matière de recherche et conduise à l'hégémonie d'une seule approche. La formulation ci-dessous, commentant l'attitude « moderniste » qui guide Sidjanski en matière de science politique et qui oriente le projet de recherche, exprime du reste ce désaccord de fond :

« Ainsi on ne devrait admettre comme objets de travail que les textes qui ajoutent quelque chose à la formation de la théorie politologique et, en revanche, ne pas admettre les travaux juridiques et d'histoire contemporaine. M. Sidjanski ne va certes pas si loin. Il met en garde, en page 3, contre certains traits unilatéraux. Cependant, il rejette aussi la science politique pratiquée jusqu'ici pour ainsi dire comme « pré-scientifique », car la « phase

scientifique de la science politique » est encore à réaliser. Ce qu'il entend par « recherche artisanale » ne m'est pas très clair. S'il veut dire par là que l'on ne doit pas refuser la technique de l'interview et l'ordinateur, je suis pleinement d'accord avec lui. Cependant, s'il pense à chaque recherche qui ne vise pas à une théorie, je dirais non (...).

Il me semble que la science politique en Suisse est à un carrefour. Notre société réunit des politologues, des sociologues, des spécialistes de droit public et des historiens. Si la science était mise sur le même pied qu'une « école » déterminée, il s'ensuivrait une querelle stérile de méthode et de théorie. Si nous voulons discuter de telles choses, nous devons en discuter à propos d'objets de recherche absolument concrets. Ensuite on peut se demander lesquelles parmi les méthodes possibles peuvent donner des résultats. Le pluralisme des méthodes est vraisemblablement le seul chemin sur lequel une société complexe avance »¹.

Au surplus, Gruner fait comprendre implicitement dans ce même passage son amertume de ne pas être reconnu dans ses propres démarches qui associent l'histoire, la sociologie et la science politique récente et qu'il tente de mettre en œuvre dans une recherche amorcée en 1963 déjà sur les élections au Conseil National entre 1848 et 1919².

Lors du débat sur ces problèmes en séance de Comité du 20 avril 1970, Roland Ruffieux ajoute sa pierre au mur d'incompréhension que rencontre Sidjanski. Pour lui, l'ampleur financière de la demande risque d'empêcher la réalisation d'autres demandes :

« M. Ruffieux fait remarquer que le projet sera très coûteux. Le Fonds National est assez réticent pour le financement des recherches de science politique d'une certaine ampleur. Il en résultera, en cas de financement du projet Sidjanski, que d'autres projets fondés sur des approches différentes aient à en souffrir »³.

Sidjanski se défend du reproche d'impérialisme genevois et affirme que le caractère développé de son projet ne présage en rien des décisions à adopter :

« Il va de soi que j'ai toujours considéré mon rapport comme une donnée préliminaire ayant pour but de susciter et d'orienter la discussion au sein de notre association. Tout en le considérant ainsi, j'ai cru bon d'y consacrer avec plusieurs des collaborateurs du Centre de recherche, suffisamment de temps pour vous fournir un document de base pour notre discussion »⁴.

Il propose de surcroît de rediscuter collectivement sa proposition :

1. « Remarques sur « Les Nouvelles Orientations... », *op. cit.*
2. Sur la démarche de Gruner, voir plus loin, chapitre 7.
3. AASSP, PV du Comité du 20 avril 1970. Notons pour l'anecdote que cet objet figure dorénavant à l'ordre du jour sous l'intitulé ambigu « Projet de recherche en commun du Prof. Sidjanski ».
4. Archives Masnata, lettre de Sidjanski aux membres du Comité, 13 avril 1970.

1. *Ibid.*, p. 10.

2. Archives Masnata, lettre de François Masnata aux membres du Comité du 2 avril 1970.

3. AASSP, PV du Comité du 20 avril 1970.

4. Comme nous le montrons dans le chapitre 7, Sidjanski est au même moment la cheville ouvrière de la création du Département de science politique de l'Université de Genève qui va connaître, sous son impulsion, une extension conséquente.

5. Archives Masnata, « Remarques sur Les Nouvelles Orientations des recherches en science politique par le Prof. D. Sidjanski du 28 février 1970 ».

« L'on pourrait remettre en question l'idée directrice du projet présenté par Genève, le comparer avec la première note de Monsieur Gruner, recueillir toutes les observations et contre-propositions afin de parvenir à élaborer effectivement un projet commun »¹.

Des tentatives de conciliation et de travail en commun pour aboutir à une démarche qui serait assumée par tous ont lieu dans le courant de l'année 1970. Nous manquons d'informations précises sur les méandres de la discussion. Quoi qu'il en soit, et malgré les ouvertures faites après les premiers doutes émis, l'incompréhension initiale prévaut finalement. Ce n'est guère étonnant, en définitive, car qui pose un acte offensif dans un milieu qui n'échappe pas aux luttes d'influence prend le risque de s'exposer à la conjonction d'oppositions parfois divergentes, si ce n'est contradictoires. Et ce, même si des précisions ou des corrections sont apportées lors des épisodes successifs d'un débat. Tout compte fait, ce qui devait au départ constituer un vecteur de fédération de la recherche en science politique ne débouche pas. La recherche est menée par Genève, avec une collaboration limitée du Professeur Gérard Schmidtchen de l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich², et les soutiens internationaux de Warren Miller de Michigan et de Karl Deutsch de l'Université de Harvard. Le FNRS et la Fondation Schmidheiny apportent les subventions nécessaires et, en 1975, un ouvrage expose les résultats, sans mentionner l'ASSP³.

Cet épisode peut être lu comme la première division d'importance au sein de l'ASSP. L'enthousiasme initial de ses protagonistes principaux, qui pensent alors converger du seul fait de brandir l'étendard « science politique », pourtant mal défini, se retrouve tempéré logiquement par l'apparition de luttes ouvertes d'orientation théorique et d'enjeux de pouvoir.

Paolo Urio, à l'époque jeune collaborateur de Sidjanski effectuant sous sa direction une thèse, analyse rétrospectivement cet épisode conflictuel en ces termes :

« On [lui et ses jeunes collègues politologues genevois] est devenu membre [de l'ASSP] au moment où Sidjanski nous a dit qu'il y avait le Congrès de Lucerne en 1968 et qu'il fallait y aller. On y est allé. L'année suivante, il a eu la Présidence. Il a essayé de lancer un grand projet, une enquête électorale, sur le comportement électoral des Suisses, et c'est là que les choses se sont gâtées avec les autres universités, aussi bien avec Lausanne, Berne, Zurich, parce que les autres ont eu l'impression que Sidjanski voulait jouer le premier rôle dans la science politique suisse en choisissant un certain créneau qui était contesté notamment par Lausanne, par Masnata. Les autres

n'étaient pas contre en principe, mais étaient un peu contre cette tendance inspirée des travaux de l'École de Michigan. D'ailleurs Henry Kerr est venu à ce moment-là pour s'occuper de cette recherche. Finalement, le seul qui a collaboré est un psychosociologue de Zurich »¹.

Entre sollicitation externe et travail de coordination de la science politique

En tant qu'association se revendiquant de la science politique, l'ASSP prend des initiatives pour favoriser l'essor de la jeune discipline. Mais parfois, une interpellation extérieure aux canaux scientifiques la contraint à se situer dans le débat politico-social. Manifestement, elle est travaillée par une tension, déjà évoquée (construire une discipline scientifique, mais aussi établir des ponts avec les milieux de la pratique), ce qui la met en posture ambiguë. L'évocation d'un épisode complexe qui mêle dès 1965 à la fois un souci de coordination de la science politique suisse et une propension à participer à des échanges sur les « problèmes » de la société helvétique, illustre ici amplement une telle tension.

Début 1965, le Comité accueille favorablement une sollicitation de la NSH à se joindre à des études sur le fédéralisme². Peu après, Roland Ruffieux, comme Président de l'ASSP et Directeur de la Bibliothèque nationale, reçoit une lettre du Conseiller fédéral socialiste Hanspeter Tschudi proposant une coopération entre les instances (dont l'ASSP) manifestant un intérêt pour les questions fondamentales de la politique suisse :

« Comme vous le savez bien, les discussions sur nos institutions politiques et leur capacité à se réformer ont pris, ces derniers temps, de l'ampleur. Je rappelle, à titre d'exemple, les problèmes du fédéralisme, la position du Parlement, les changements des méthodes de travail du Conseil Fédéral, la participation électorale insuffisante. On m'a récemment rendu attentif au fait qu'un travail en commun et une meilleure coordination entre les différents organismes et institutions qui s'occupent des questions politiques fondamentales pourraient faciliter la proposition de quelques solutions. En premier lieu, l'association que vous présidez fut mentionnée, [de même] que l'Institut de Monsieur le Professeur Gruner à Berne, celui de Monsieur le Professeur Hunold à Zurich, la Nouvelle Société Helvétique, etc... »³.

En séance de Comité, Ruffieux donne lecture de cette lettre, précise également avoir répondu par « une note personnelle » dont il rapporte les grandes lignes et consulte ses collègues à ce propos⁴. Cette curieuse missive d'un Conseiller fédéral socialiste à une association se voulant scientifique est diversement appréciée. Richard Reich dit être « à l'origine de la lettre de M. Tschudi », et

1. Ibid.

2. Le Prof. G. Schmidtchen est connu des membres de l'ASSP pour une conférence prononcée à Zurich lors de l'Assemblée générale du 28 février 1969. Le texte de l'intervention, « Meinungsforschung und direkte Demokratie », est publié dans l'*Annuaire suisse de science politique* de 1970.

3. D. Sidjanski et al., *Les Suisses et la politique. Enquête sur les attitudes d'électeurs suisses (1972)*, Berne et Francfort, Herbert Lang et Peter Lang, 1975.

1. Entretien du 30 mai 1995.

2. AASSP, PV du Comité du 5 mars 1965.

3. Lettre du Président de la Confédération du 31 mars 1965, AASSP. Notre traduction.

4. AASSP, PV du Comité du 3 juillet 1965.

justifie son idée : en matière de science politique, « on doit savoir "Qui fait quoi où?" »¹. Sidjanski, quant à lui, réagit de manière plus conforme aux critères en vigueur dans le champ scientifique, en doutant du bien-fondé d'une collaboration avec des instances externes à la science politique. Il affirme nécessaire de « préserver l'indépendance des milieux scientifiques »² tout en appelant de ses vœux une coordination avec le Fonds national de la recherche scientifique. La situation se complique encore du fait qu'à la même période, nous l'avons dit, la NSH sollicite l'ASSP parmi d'autres associations pour discuter de l'avenir du fédéralisme. La confusion est d'autant plus grande que certaines personnes sont susceptibles de porter plusieurs casquettes. Toujours est-il que malgré ses divergences internes, l'ASSP se doit d'exprimer une position claire pour répondre à ces sollicitations.

En novembre 1965, le Comité décide d'accepter l'invitation de la NSH et d'y déléguer Richard Reich et Roland Ruffieux, eux-mêmes membres de cette dernière. Quant à la réponse à adresser au Conseiller fédéral Tschudi, Dietrich Schindler suggère qu'elle soit positive, mais claire sur les objectifs. Il faut selon lui « exprimer le vœu de rassembler tous les instituts qui travaillent scientifiquement sur des questions afférentes à la politique, ce qui exclurait évidemment les mouvements comme la NSH ou le Redressement National etc. »³. Finalement, le Comité se rallie à cette conception. Il est décidé de surcroît d'établir un inventaire des travaux en cours ou prévus en science politique, et ce au moyen d'un questionnaire. Ce n'est qu'en mars 1966 que des réponses officielles sont données tant à la NSH qu'au Conseiller fédéral Tschudi. Ruffieux confirme ainsi à Tschudi l'intention de l'ASSP de prendre part à une « meilleure coordination dans la recherche en *politique fondamentale* »⁴ et précise dès lors :

*« Afin de pousser plus avant l'étude du problème, le comité a décidé en outre de procéder à une enquête sur les recherches touchant les problèmes fondamentaux de notre pays. La préparation de l'enquête est presque terminée et la consultation commencera prochainement. Cette démarche représente le premier apport scientifique aux démarches entreprises par la Nouvelle Société Helvétique pour mettre sur pied la Fondation chargée d'améliorer la coopération sur le plan national »*⁵.

1. *Ibid.* Notre traduction. La paternité du contact avec Tschudi n'est pas aisée à établir avec précision. Dans ses mémoires (non publiées), Gruner indique être à cette époque en étroite relation avec le Conseiller fédéral (« stete Verbindung mit BR Tschudi », p. 568) et avoir reçu une lettre de ce dernier ressemblant à celle adressée à Ruffieux.
2. *Ibid.*
3. AASSP, PV de la séance du Comité du 13 novembre 1965.
4. Lettre du 22 mars 1966. Nous soulignons et rajoutons : et non pas en recherche fondamentale en science politique sur les phénomènes politiques!
5. *Ibid.*

Dans cette lettre, les décisions prises par le Comité prennent une inflexion pragmatique qui met l'accent sur la dimension « utilitaire » de la démarche pour résoudre les « problèmes » du pays. La présentation du questionnaire comme étant subordonné aux finalités de la NSH est à cet égard frappante. Dans cette affaire, il est difficile de départager ce qui, d'une part, relève de la tactique visant à renforcer auprès d'une institution politique officielle le crédit d'une jeune association, et partant l'utilité de cette nouvelle discipline qu'est la science politique pour aider à la solution des « problèmes », et d'autre part, ce qui a trait à l'imbrication (pour ne pas dire la confusion) peu pensée entre questions scientifiques et questions pratiques. On retrouve une ambiguïté certaine dans la note personnelle de Ruffieux transmise un an auparavant à Tschudi. Bien que doté du statut d'homme de science, Ruffieux fait sien la manière dont est perçue largement la conjoncture de l'heure, à savoir qu'« un « malaise » affecte le fonctionnement des institutions politiques », situation qu'il importerait de corriger. Dans un scénario minimum destiné à combler les « lacunes » dans « l'étude des phénomènes politiques en Suisse », il fait du reste état d'une souhaitable « *division du travail* » entre les instituts de recherche d'une part, les sociétés savantes d'autre part, enfin les clubs civiques. Les premiers disposant des crédits à long terme pourraient entreprendre les études de structure – dont l'absence se fait cruellement sentir en Suisse. Les secondes se préoccuperaient avant tout de fournir à leurs membres des publications et une rencontre annuelle : les sujets d'actualité et de dimensions plus réduites leur convenant mieux. Quant aux clubs civiques, dont l'importance est capitale en démocratie semi-directe, ils auraient à vulgariser la politique fondamentale dans des cercles plus larges de l'opinion. De plus, leur position d'intermédiaire leur permettrait de signaler aux instituts et aux sociétés savantes les points de friction qui, dans la vie politique, irritent l'opinion, donc exigent une analyse approfondie »¹.

Toujours est-il que la tentative de coordination ne donne pas de résultats tangibles, à notre connaissance. Par contre, le questionnaire est bel et bien conçu dans l'esprit de dresser un inventaire des postures académiques intéressées et/ou œuvrant sur des objets de science politique ou proches. Concrètement, le questionnaire est adressé par l'ASSP à 223 personnes, essentiellement des universitaires, afin de récolter des informations sur le développement scientifique de la discipline, avec un accent mis sur « l'enseignement de la science politique dans les universités suisses » ainsi que sur « les projets de recherche en cours », le but étant :

« d'abord de mettre en lumière le caractère interdisciplinaire de la recherche, d'évaluer ensuite l'ampleur des travaux placés dans une "perspective" »

1. Roland Ruffieux, « Note d'information » adressée au Conseiller fédéral Tschudi, datée du 6 mars 1965, en fait vraisemblablement du 6 avril, AASSP. Ruffieux souligne.

politologique, enfin d'apprécier l'importance prise en Suisse par la science politique, là où son autonomie est reconnue »¹.

Ces lignes manifestent très ouvertement l'inflexion scientifique donnée à cet état des lieux, pour le moins éloigné des excursions extra-académiques entrevues çà et là.

Comme rares sont les lieux où la science politique dispose d'une autonomie explicite, « reconnue » selon le terme de Ruffieux, les auteurs du questionnaire, provenant de l'Institut de science politique de Lausanne, définissent des « domaines particuliers » susceptibles d'être abordés par des enseignants ou des chercheurs formellement insérés dans d'autres disciplines ou cursus, tels les juristes, les historiens, les sociologues ou encore les géographes et les économistes. Sont retenus : la théorie politique, les institutions politiques, les partis, les groupes et l'opinion publique, les relations internationales².

L'ASSP circonscrit ainsi de manière offensive les frontières d'une science politique en développement, en cherchant à intégrer dans le territoire de la sorte défini des personnes et des démarches fort diverses. Même si cette initiative ne débouche pas réellement sur la coordination souhaitée, elle établit pour la première fois sur un recensement assez précis des contenus des enseignements universitaires et des recherches s'apparentant de près ou de loin³ à la science politique. Finalement, l'effort sérieux entrepris traduit une orientation vers la construction disciplinaire que l'on ne retrouve pas toujours avec la même pureté au sein de l'ASSP.

S'agissant des mesures organisationnelles envisagées par le Comité, signalons encore brièvement une tentative datant de 1966 de penser une « coordination des bibliothèques suisses » en matière de politique d'achat d'ouvrages en science politique. Gruner lance la discussion, évoque les limites budgétaires en la matière et l'impossibilité d'accéder à la littérature américaine par prêts internationaux, et propose un effort volontariste de coordination des bibliothèques et instituts. Face aux doutes émis sur la faisabilité d'une telle opération, le Comité se veut modeste et « souhaite qu'à ce stade au moins une spécialisation s'organise entre trois instituts de science politique » existant à ce jour⁴. Ce qu'il advint de ce souhait ne nous est pas connu. Peu importe, au demeurant, puisque l'intention prouve en elle-même la conscience d'alors de l'importance de se doter d'outils de travail scientifiques pour exercer dans de meilleures conditions la discipline en question.

1. Roland Ruffieux, « La science politique en Suisse durant l'année 1966. Enseignement, recherches et travaux », *Annuaire suisse de science politique*, 7, 1967, p. 107.

2. *Ibid.*

3. Est évoqué par exemple l'Institut d'Éthique sociale rattaché à la Faculté de théologie de Fribourg qui, entre autres, projette de travailler « sur le socialisme religieux suisse et ses sources » (*Ibid.*, p. 109). Cf. chapitre 4.

4. AASSP, PV de la séance du Comité du 18 juin 1966. Vraisemblablement Genève (HEI), Lausanne (ISP), Berne (Forschungszentrum).

Un indicateur d'un développement disciplinaire : le bulletin de liaison

Outre l'Annuaire suisse de science politique, l'ASSP publie un bulletin qui paraît pour la première fois en 1972, soit plus d'une dizaine d'années après sa fondation. Édité conjointement avec la Société suisse de sociologie, il comporte deux parties distinctes, une pour chaque discipline. Cet instrument constitue un bon indicateur tant de l'essor pris par la science politique au début des années soixante-dix que d'une démarche volontariste de favoriser celui-ci. Richard Reich, alors Président de l'ASSP, présente le sens d'un tel bulletin en rapport avec l'extension de la discipline et avec les besoins accrus d'information que cette situation nouvelle exige :

« Le développement réjouissant de la science politique dans notre pays a comme conséquence de poser désormais différemment le problème de l'information. Le nombre croissant de centres de recherche fait sentir le besoin d'une information mutuelle sur les activités de recherche, qui dépasse les capacités de l'Annuaire. De plus, les membres individuels ont aussi le droit d'être davantage, et régulièrement, tenus au courant du travail de la société et des Instituts »¹.

Les intentions des initiateurs de ce bulletin, tout comme son contenu, rendent perceptible l'importance de cette publication pour l'information des membres de l'ASSP d'une part, pour la construction de l'ASSP jugée nécessaire au développement de la science politique, d'autre part.

Une proportion importante de pages est laissée à l'annonce des Congrès annuels de l'Association, à la publication du programme de ces journées et des détails de leur organisation. On y trouve aussi des indications sur les initiatives singulières prises par tel ou tel institut, comme la mise sur pied d'un colloque. De même, les initiatives internationales en science politique sont encouragées et relayées, que ce soit la présentation des Congrès de l'Association internationale de science politique ou les activités du Consortium européen de recherche politique, fondé en 1970 par des institutions de science politique (European Consortium for Political Research, ECPR)².

Le *Bulletin* fournit aussi quelques indications éparpillées sur l'organisation de l'ASSP elle-même et sur son instance dirigeante (composition du Comité, présentation d'un nouveau président, etc.) ou sollicite les bonnes volontés pour assumer des tâches en son sein. Une autre partie est consacrée à des renseignements donnant un aperçu général de ce qui se fait en science politique.

Les différents enseignements traitant de science politique existant dans les universités suisses sont périodiquement recensés, qu'ils soient rattachés à des chaires ouvertement de science politique ou non. Des informations sur les

1. « Préface », *Bulletin* n° 1, octobre 1972, p. 2.

2. Dès le n° 13 du *Bulletin*, juillet 1975.

curus en science politique y figurent également¹. Les responsables du Bulletin essaient aussi de collecter par questionnaire des indications sur les recherches en cours. Ils lancent des appels pour la constitution d'une bibliographie d'articles que les membres de l'Association auraient fait paraître dans des revues étrangères ou dans des revues peu connues des politologues.

En revanche, le *Bulletin* ne contient pas de recensions bibliographiques. On n'y trouve donc pas de comptes rendus, même si parfois des résumés de quelques lignes servent de publicité pour des ouvrages dont la parution est récente ou annoncée. Le Bulletin mentionne également les collections de tel ou tel institut, comme « Mémoires et documents de l'Institut de science politique de Lausanne, « Études et Recherches » du Département de science politique de Genève, ou encore « Kleine Studien zur politischen Wissenschaft » de la Forschungsstelle für schweizerische Politik de Zurich.

L'ensemble de ces points montrent bien le rôle désormais central que prend le *Bulletin* dans l'information comme dans la mobilisation des membres de l'ASSP. Il constitue une médiation supplémentaire que se donne l'ASSP pour développer la science politique en Suisse, en visibilisant la recherche, les enseignements et les publications, pour ses membres comme pour l'extérieur.

Une dynamique de spécialisation : la résurgence des groupes de travail dans les années septante

Dès 1974, le Comité décide de réorganiser quelque peu les activités de l'Association et de prendre l'option d'une structuration plus spécialisée en créant des sous-groupes :

« Au cours des dernières années, la science politique s'est développée considérablement dans notre pays. L'accroissement rapide du nombre de ceux qui s'intéressent et qui prennent part à des activités de notre Association a certaines conséquences. À certains égards, les intérêts scientifiques et personnels de nos membres divergent au point où il est difficile d'organiser des réunions suffisamment attrayantes pour tous. Ainsi le Comité a décidé de créer des sections qui pourront organiser, à l'avenir, des manifestations particulières »².

Cette décision est un indice de plus de l'extension de la discipline en Suisse. Elle fait également apparaître l'existence de différenciations internes et matérialise un dépassement de la conception œcuménique initiale d'une science politique sans fortes différenciations. Certes, le découpage s'opère plus par domaines que sur la base de démarches différentes dans la discipline. Il n'en reste pas moins qu'elle traduit une rupture évidente avec une attitude encore présente peu d'années auparavant, lorsque le Comité de l'ASSP pensait pouvoir

encadrer une recherche commune en science politique susceptible de regrouper l'ensemble des intérêts et des énergies sur une question précise. Nous avons vu plus haut l'échec d'un tel projet. L'institutionnalisation de sections ou sous-groupes thématiques au sein de l'ASSP en tire plus concrètement les conséquences. Dorénavant, la division du travail prend un envol officiel dans la discipline. Certes, le découpage demeure rudimentaire, au moment de l'instauration de cette division du travail en 1974. Trois sections, très largement délimitées, sont constituées et des responsables sont désignés (cf. tableau ci-après).

En outre, des journées de travail sont planifiées. En octobre 1974 par exemple, on apprend de la plume de Gruner que « la section de politique intérieure envisage une réunion d'une journée entière à Berne dans la deuxième moitié du mois de janvier 1975, avec le sujet suivant : les élections du conseil national (problèmes statistiques et de l'élection des candidats) »¹.

Sections au sein de l'ASSP en 1975

1. *Politique intérieure* (E. Gruner, L. Neidhart, R. Ruffieux, D. Sidjanski)
 - idées politiques et systèmes politiques en général
 - le système politique suisse et ses institutions
 - autonomie communale et fédéralisme
 - minorités et problèmes linguistiques
 - pouvoir exécutif, parlement, autorités judiciaires
 - l'administration et ses différentes branches
 - substance de la politique : par exemple pouvoir militaire, éducation, politique sociale
 - élections, votations, comportement politique, socialisation politique
 - partis, associations, mass media, propagande politique et information
2. *Politique internationale* (D. Frei, R. Preiswerk, A. Riklin)
 - structure et changement structurel du système international
 - conflit et coopération dans le système international
 - problèmes du développement
 - organisations internationales
 - intégration régionale
 - politique étrangère suisse
 - liens entre politique intérieure et politique étrangère
3. *Fondements épistémologiques et méthodologiques* (U. Luterbacher et autres)
 - contenu à déterminer ultérieurement².

Très vite, le Comité perçoit le caractère trop général des sections et subdivide ces dernières, dans l'intention de rendre effectif ce découpage et, plus

1. *Bulletin* n° 10, octobre 1974, p. 2.

2. *Ibid.*, p. 3. On remarque là encore que la difficile question du statut théorique de la science politique demeure sans réponse depuis le souhait émis par le Comité de l'ASSP en 1959 de « réserver la question de la définition de la science politique à un futur débat », AASSP, PV du 5 décembre 1959.

1. Comme par exemple le plan d'étude genevois et ses étapes, la licence, le diplôme et la thèse (n° 5, juin 1973).

2. *Bulletin* n° 8, mars 1974, p. 2. L'auteur souligne.

pragmatiquement, de préparer le Congrès à venir. Roy Preiswerk, nouveau Président de l'ASSP, l'explique :

« Dans sa séance du 2 novembre 1974, le Comité a fait un deuxième pas par la création de groupes de travail à l'intérieur des sections. Pour chaque groupe, un ou deux responsables se chargent d'élaborer un programme de travail et d'inviter les intéressés à une ou deux réunions au premier semestre de 1975. C'est sur la base de ces travaux préparatoires que se déroulera le Congrès de novembre »¹.

En optant pour ce mode d'organisation plus structuré, le Comité manifeste une conception volontariste qui vise à faire adopter à son Association des pratiques propres à la communauté scientifique en général. Que ces options se réalisent pleinement ou de manière partielle n'est pas l'élément essentiel. Le simple fait de les décider marque en lui-même une rupture qualitative d'importance. L'Assemblée annuelle doit ainsi être l'aboutissement d'un travail collectif élaboré en groupes spécialisés, et non plus se limiter à rassembler sur un thème prédéfini des intervenants ou conférenciers sans guère de coordination².

La première expérience rencontre un certain écho, puisqu'on dénombre sept groupes de travail pour trente-quatre papiers présentés au Congrès de Crêt-Bérard des 28 et 29 novembre 1975 (cf. Tableau ci-après).

Thèmes et directions des groupes de travail au congrès de 1975

1. Problèmes méthodologiques de l'analyse de la structure du pouvoir et de la coalition politique³ (W. Ossipow et U. Luterbacher).
2. Programmes et planification gouvernementales (U. Klöti).
3. La problématique des minorités et le pluralisme suisse (E. Weibel et G. de Rahm).
4. Système électoral, système politique et méthodes de recherche en histoire électorale (E. Gruner, G. Andrey, R. Ruffieux).
5. Les aspects politiques de la coopération pour le développement (R. Preiswerk).
6. Structure de la politique mondiale : néo-territorialité ou fonctionnalisme? (D. Frei).
7. La politique étrangère et la politique économique extérieure de la Suisse (A. Riklin)⁴.

À lire les commentaires entourant cette expérience novatrice pour l'ASSP, les résultats sont encourageants. Monique Wemegah se réjouit du « premier pas

1. *Bulletin* n° 11, p. 2.
2. La conscience de la rupture est bien réelle, comme l'indique Monica Wemegah, nouvelle secrétaire exécutive de l'ASSP et responsable de la partie science politique du *Bulletin* : « le congrès 1975 veut rompre avec la formule des grandes assemblées traditionnelles » (n° 14, octobre 1975, p. 2).
3. Avec notamment deux interventions sur la conception marxiste du pouvoir et de l'État, ce qui est inédit dans le cadre de l'ASSP.
4. *Bulletin* n° 15, février 1976, pp. 3-5.

vers l'abolition des cloisonnements intellectuels et institutionnels, des tabous académiques inutiles et frustrants », et se félicite de la « volonté de participation [qui] s'est manifestée à tous les niveaux de notre Association »¹. Peu après, l'enthousiasme retombe, lorsque l'on constate que l'appel à participer ou à créer des groupes de travail reçoit peu de réponses². De fait, l'impulsion de Crêt-Bérard ne semble pas suffisante pour stabiliser des groupes de travail ou en proposer de nouveaux. Le travail de mobilisation interne à l'association se poursuit donc, comme l'indique cet appel à la préparation du Congrès de 1978 :

« Dans la perspective du Congrès de l'automne 1978, prenez dès maintenant l'initiative et rencontrez-vous à nouveau dans le cadre de votre groupe de travail, ou alors créez-en un de nouveau »³.

Sans entrer dans plus de détails, retenons que l'ASSP parvient tout de même à fonctionner sur cette base participative et spécialisée, malgré les difficultés rencontrées. Dès 1975, en effet, tous les congrès sont préparés par l'intermédiaire du *Bulletin* et structurés en groupes de travail, dont certains connaîtront une certaine continuité.

À titre d'indication, signalons l'émergence à l'occasion du congrès de 1978, de groupes de travail sur la « théorie politique » animé par William Ossipow, sur « la Suisse et l'intégration européenne » présidé par Dusan Sidjanski ou encore sur la « Totalrevision der Bundesverfassung, Voraussetzung und Strategien der Durchführung », dirigé par Ulrich Klöti, Wolf Linder, Leonhard Neidhart, Ulrich Pfister et Gerhard Schmid⁴. Quant aux thématiques nouvelles, mentionnons qu'au congrès de 1980, Ernst Bollinger anime un groupe qui travaille depuis quelque temps sur un des aspects du développement de la discipline, « Science politique, études et profession »⁵, ou que sont annoncés pour le congrès de 1981 des questionnements sur la « socialisation politique des jeunes en Suisse », sous la conduite d'Anna Melich, sur la « politique énergétique », autour de Jean-Daniel Delley ou encore sur les « mutations dans le monde du travail en Suisse », dirigés par Ural Ayberk et Jean-Noël Rey⁶.

1. *Ibid.*, p. 2.

2. *Bulletin* n° 16, mai 1976, p. 2.

3. *Bulletin* n° 19, septembre 1977, p. 6.

4. « La révision totale de la Constitution fédérale, les conditions et les stratégies de sa mise en œuvre », *Bulletin* n° 22, octobre 1978. La révision de la Constitution fédérale est à l'agenda politique depuis les années 1960.

5. *Bulletin* n° 27, mai 1980. Notre traduction. Mentionnons que l'intérêt de l'ASSP sur cet aspect ne s'arrête pas au congrès, grâce à Bollinger qui travaille alors à l'Office d'orientation et de formation professionnelle à Genève. Ce dernier, séduit par les investigations sur les professions découlant de la science politique, soutient matériellement Bollinger dans ses recherches. Une publication collective dirigée par Bollinger, et où s'expriment des membres de l'ASSP et de son Comité (Daniel Frei, Gérard De Rahm, Monica Wemegah, Wolf Linder, etc.), fait connaître les résultats de l'enquête dans la série « Études et débouchés » (Ernst Bollinger éd., *Science politique. Études et débouchés*, Berne, Paul Haupt, 1980).

6. *Bulletin* n° 29, novembre 1980, pp. 7-11.

pragmatiquement, de préparer le Congrès à venir. Roy Preiswerk, nouveau Président de l'ASSP, l'explique :

« Dans sa séance du 2 novembre 1974, le Comité a fait un deuxième pas par la création de groupes de travail à l'intérieur des sections. Pour chaque groupe, un ou deux responsables se chargent d'élaborer un programme de travail et d'inviter les intéressés à une ou deux réunions au premier semestre de 1975. C'est sur la base de ces travaux préparatoires que se déroulera le Congrès de novembre »¹.

En optant pour ce mode d'organisation plus structuré, le Comité manifeste une conception volontariste qui vise à faire adopter à son Association des pratiques propres à la communauté scientifique en général. Que ces options se réalisent pleinement ou de manière partielle n'est pas l'élément essentiel. Le simple fait de les décider marque en lui-même une rupture qualitative d'importance. L'Assemblée annuelle doit ainsi être l'aboutissement d'un travail collectif élaboré en groupes spécialisés, et non plus se limiter à rassembler sur un thème prédéfini des intervenants ou conférenciers sans guère de coordination².

La première expérience rencontre un certain écho, puisqu'on dénombre sept groupes de travail pour trente-quatre papiers présentés au Congrès de Crêt-Bérard des 28 et 29 novembre 1975 (cf. Tableau ci-après).

Thèmes et directions des groupes de travail au congrès de 1975

1. Problèmes méthodologiques de l'analyse de la structure du pouvoir et de la coalition politique³ (W. Ossipow et U. Luterbacher).
2. Programmes et planification gouvernementales (U. Klöti).
3. La problématique des minorités et le pluralisme suisse (E. Weibel et G. de Rahm).
4. Système électoral, système politique et méthodes de recherche en histoire électorale (E. Gruner, G. Andrey, R. Ruffieux).
5. Les aspects politiques de la coopération pour le développement (R. Preiswerk).
6. Structure de la politique mondiale : néo-territorialité ou fonctionnalisme? (D. Frei).
7. La politique étrangère et la politique économique extérieure de la Suisse (A. Riklin)⁴.

À lire les commentaires entourant cette expérience novatrice pour l'ASSP, les résultats sont encourageants. Monique Wemegah se réjouit du « premier pas

1. *Bulletin* n° 11, p. 2.
2. La conscience de la rupture est bien réelle, comme l'indique Monica Wemegah, nouvelle secrétaire exécutive de l'ASSP et responsable de la partie science politique du *Bulletin* : « le congrès 1975 veut rompre avec la formule des grandes assemblées traditionnelles » (n° 14, octobre 1975, p. 2).
3. Avec notamment deux interventions sur la conception marxiste du pouvoir et de l'État, ce qui est inédit dans le cadre de l'ASSP.
4. *Bulletin* n° 15, février 1976, pp. 3-5.

vers l'abolition des cloisonnements intellectuels et institutionnels, des tabous académiques inutiles et frustrants », et se félicite de la « volonté de participation [qui] s'est manifestée à tous les niveaux de notre Association »¹. Peu après, l'enthousiasme retombe, lorsque l'on constate que l'appel à participer ou à créer des groupes de travail reçoit peu de réponses². De fait, l'impulsion de Crêt-Bérard ne semble pas suffisante pour stabiliser des groupes de travail ou en proposer de nouveaux. Le travail de mobilisation interne à l'association se poursuit donc, comme l'indique cet appel à la préparation du Congrès de 1978 :

« Dans la perspective du Congrès de l'automne 1978, prenez dès maintenant l'initiative et rencontrez-vous à nouveau dans le cadre de votre groupe de travail, ou alors créez-en un de nouveau »³.

Sans entrer dans plus de détails, retenons que l'ASSP parvient tout de même à fonctionner sur cette base participative et spécialisée, malgré les difficultés rencontrées. Dès 1975, en effet, tous les congrès sont préparés par l'intermédiaire du *Bulletin* et structurés en groupes de travail, dont certains connaîtront une certaine continuité.

À titre d'indication, signalons l'émergence à l'occasion du congrès de 1978, de groupes de travail sur la « théorie politique » animé par William Ossipow, sur « la Suisse et l'intégration européenne » présidé par Dusan Sidjanski ou encore sur la « Totalrevision der Bundesverfassung, Voraussetzung und Strategien der Durchführung », dirigé par Ulrich Klöti, Wolf Linder, Leonhard Neidhart, Ulrich Pfister et Gerhard Schmid⁴. Quant aux thématiques nouvelles, mentionnons qu'au congrès de 1980, Ernst Bollinger anime un groupe qui travaille depuis quelque temps sur un des aspects du développement de la discipline, « Science politique, études et profession »⁵, ou que sont annoncés pour le congrès de 1981 des questionnements sur la « socialisation politique des jeunes en Suisse », sous la conduite d'Anna Melich, sur la « politique énergétique », autour de Jean-Daniel Delley ou encore sur les « mutations dans le monde du travail en Suisse », dirigés par Ural Ayberk et Jean-Noël Rey⁶.

1. *Ibid.*, p. 2.
2. *Bulletin* n° 16, mai 1976, p. 2.
3. *Bulletin* n° 19, septembre 1977, p. 6.
4. « La révision totale de la Constitution fédérale, les conditions et les stratégies de sa mise en œuvre », *Bulletin* n° 22, octobre 1978. La révision de la Constitution fédérale est à l'agenda politique depuis les années 1960.
5. *Bulletin* n° 27, mai 1980. Notre traduction. Mentionnons que l'intérêt de l'ASSP sur cet aspect ne s'arrête pas au congrès, grâce à Bollinger qui travaille alors à l'Office d'orientation et de formation professionnelle à Genève. Ce dernier, séduit par les investigations sur les professions découlant de la science politique, soutient matériellement Bollinger dans ses recherches. Une publication collective dirigée par Bollinger, et où s'expriment des membres de l'ASSP et de son Comité (Daniel Frei, Gérard De Rahm, Monica Wemegah, Wolf Linder, etc.), fait connaître les résultats de l'enquête dans la série « Études et débouchés » (Ernst Bollinger éd., *Science politique. Études et débouchés*, Berne, Paul Haupt, 1980).
6. *Bulletin* n° 29, novembre 1980, pp. 7-11.

En définitive, tout se passe comme si la deuxième moitié des années septante marquait pour l'ASSP un saut qualitatif d'importance avec la mise en place enfin concrétisée sur la distance d'un fonctionnement par domaines et/ou affinités. Cette nouvelle étape est autant la conséquence objective d'une communauté qui s'agrandit que le résultat d'un travail entrepris par les responsables de l'ASSP visant la construction de celle-ci par la mobilisation interne de ses membres.

L'édition d'un *Manuel Système politique de la Suisse*

Si, au début des années septante, l'ASSP ne parvient pas à un accord pour couvrir de son autorité une recherche commune, elle émet l'idée, vers 1976, de publier sous ses auspices un ouvrage collectif sur le système politique suisse. À cet effet, une première commission composée d'Erich Gruner, Roland Ruffieux, Dusan Sidjanski et Ernest Weibel est instaurée en juin 1976, avec pour mandat d'explorer le terrain et de fournir un rapport au Comité sur la question¹. Un premier volume de cette entreprise collective voit finalement le jour en 1983 sous l'intitulé minimal *Manuel Système politique de la Suisse*.

La mise sur pied du projet ne semble pas se dérouler sans tension, attestant une fois de plus l'existence de logiques divergentes au sein de la communauté des politologues helvétiques. Les protagonistes ne partagent en effet pas automatiquement une même conception d'un tel ouvrage, de son rôle et du public visé. Leonard Neidhart souhaite par exemple une publication à caractère essentiellement scientifique, alors que Peter Gilg craint qu'une orientation trop spécialisée restreigne le succès commercial de la publication. Roy Preiswerk rappelle que l'éditeur a également un avis à faire valoir sur le sujet. On diverge aussi sur le contenu possible : Gerhard Schmid défend une logique de manuel, Gruner espère plutôt profiter de cet espace pour énoncer des résultats de recherche encore peu connus, alors que Monica Wemegah privilégie le traitement d'une problématique ressentie comme brûlante, la participation du citoyen à la vie politique suisse. En octobre 1976, la majorité du Comité se rallie à l'idée d'un manuel, définit provisoirement une liste de thèmes qui devraient être abordés et désigne des responsables (cf. Tableau ci-après). La présentation publique dans le cadre du Bulletin formule de la sorte les ambitions du projet :

« Depuis quelques mois, le comité de notre association se penche sur un projet de recherche portant sur le thème « Le système politique de la Suisse ». Ce projet, qui est actuellement au stade de sa conceptualisation, doit déboucher sur un manuel de science politique, manuel qui en Suisse fait cruellement défaut. Cet ouvrage devrait en priorité consolider, voire améliorer l'image de la science politique en Suisse. Des spécialistes appartenant à d'autres disciplines, notamment des sociologues et des économistes, pourraient collaborer à ce projet »².

1. AASSP, PV du Comité du 19 juin 1976.

2. *Bulletin* n° 18, février 1977, p. 5.

Thèmes provisoires retenus pour le Manuel

1. Politique économique et sociale, constitution et justice (Gerhard Schmid)
2. Fédéralisme, communes, Église et justice (Ernest Weibel)
3. Opinion publique, presse, mass media électroniques (Gérard de Rahm)
4. Parlement, législation, processus de décision politique, sociologie du Parlement, gouvernement, administration (Raimund Germann)
5. Groupes d'intérêts (Dusan Sidjanski)
6. Politique extérieure; en particulier les influences extérieures sur l'organisation institutionnelle et le processus de décision (Daniel Frei et Aloïs Riklin)
7. Élections, système électoral, comportement des électeurs, sociologie électorale (Erich Gruner)
8. Démocratie directe (Peter Gilg, Leonard Neidhart et Roland Ruffieux, ce dernier pour les aspects historiques)¹.

En automne 1978, le projet s'est quelque peu précisé, puisqu'un découpage en trois volumes est désormais prévu, le premier étant dévolu notamment à l'histoire de la constitution, aux forces politiques et valeurs fondamentales, aux données socio-économiques qui influent sur le système politique, ainsi qu'au contexte international². Le Bulletin précise peu le contenu de ce premier tome, mais fait état de propositions provisoires soumises à discussion pour les deux autres volumes. Le deuxième volume, pour lequel Gruner envisage un plan, serait consacré à ce qui est traditionnellement désigné comme politique intérieure (Innenpolitik). Il inclurait notamment une réflexion théorique fondatrice, l'étude des pouvoirs (parlement, gouvernement, administration, justice), des acteurs (groupes, partis et médias), des processus (élection, votation, nouvelles formes de participation citoyenne), ainsi que les politiques publiques (policies)³. Le troisième, dont Germann semble assumer la responsabilité, aborderait la question fédéraliste, à travers les rapports communes/cantons/confédération, etc.

Près de cinq ans se sont écoulés entre ces indications et la sortie du premier volume, sur le thème « Le contexte », dont la direction scientifique est assurée par Aloïs Riklin de Saint-Gall. Curieusement, cet ouvrage édité sous la responsabilité de l'ASSP ne comporte pas de présentation expliquant la démarche empruntée et se contente, sous la plume d'Ernest Weibel, alors Président de l'Association, d'un avant-propos d'une demi-page⁴. Tout au plus peut-on lire en page de couverture la logique et le plan sommaire de la publication :

« Le système politique suisse se distingue d'autres modèles occidentaux par son histoire, par ses institutions et par son fonctionnement. Il manquait

1. AASSP, PV du Comité du 16 octobre 1976. Notre traduction

2. *Bulletin* n° 22, octobre 1978.

3. *Ibid.*, pp. 6-7.

4. *Manuel Système politique de la Suisse*, volume 1, « Le contexte », Berne, Haupt, 1983, p. 7.

jusqu'à présent une vue d'ensemble de ce système politique – une lacune que l'ouvrage Système politique de la Suisse se propose de combler. Ce premier volume analyse le contexte et les éléments de base de notre système politique, le volume II sera consacré aux structures et au fonctionnement de la Confédération, le volume III traitera du fédéralisme ».

Il faut sans doute comprendre l'improvisation éditoriale (qui peut faire « oublier » l'importance d'explicitier le sens d'une telle entreprise) comme décollant de difficultés que rencontre l'ASSP pour parvenir à un consensus qui dépasse la simple coexistence pacifique entre préoccupations différentes. Nous n'avons pas suffisamment d'informations pour reconstituer en détail les divergences et/ou conflits ouverts qui traversent à ce moment-là la commission chargée de la rédaction, mais nous disposons d'indices laissant entrevoir des tensions. Aloïs Riklin, qui coordonne le volume, se remémore aujourd'hui l'affaire : « On n'arrivait à se réunir sur aucun concept. Après j'ai dit : séparons le travail. J'ai fait le volume sur "Le contexte". D'autres ont poursuivi le travail, ils ont continué à se battre, ensuite »¹. Quant à Gruner, il dit avoir désinvesti en partie le projet depuis sa proposition ambitieuse de 1978 : « Je me suis retiré. Le premier volume devait être réalisé par Riklin. Il a complètement détruit mon plan en évacuant des thèmes importants et en insistant pour introduire les siens »².

Il faut attendre la publication du second volume, « Structures et processus », sous la direction d'Ulrich Klöti de Zurich, pour qu'une introduction en bonne et due forme oriente le lecteur et précise les intentions des éditeurs. Sans présumer qu'une telle introduction suffise pour lever les désaccords ou qu'elle permette de faire consensus au sein de l'Association, reconnaissons au moins qu'elle clarifie l'existence au sein de la communauté politologique, en Suisse comme ailleurs, d'un certain pluralisme que le *Manuel* dit vouloir respecter :

« Les politologues du monde entier ne se distinguent pas uniquement par des représentations différentes de leur science et de la politique. Ils se basent aussi sur des axiomes scientifiques très divers. Si le Handbuch n'adoptait qu'une seule façon de voir les choses, il exclurait d'avance tous ceux qui n'adhèrent pas au paradigme choisi. Le présent volume réunit différents courants de pensée »³.

Cet appel au pluralisme ne semble pas être contradictoire, selon Klöti, avec l'utilisation du concept de système. Pour lui, dans le *Manuel*, « la politique

helvétique est décrite et analysée comme système »¹, sans qu'il importe toutefois d'entrer en matière sur la signification théorique de ce concept de « système ». L'option pragmatique choisie interdit d'examiner les implications qu'une telle notion peut introduire dans l'analyse. Selon lui, l'emploi d'un tel concept, d'ailleurs de plus en plus répandu, n'équivaut pas à se revendiquer du systémisme. Il permettrait simplement de mettre en évidence aussi bien les relations à l'intérieur du système que ses rapports avec l'extérieur :

« Le but de la science politique moderne est de développer et d'appliquer des catégories qui permettent de tenir compte, lors de l'analyse, de la diversité des facteurs déterminant les événements politiques. Le concept de système y rend d'excellents services. Il permet à la fois de traiter les relations du système par rapport à son environnement, et de décrire la disposition à l'interdépendance des éléments constituant le système. Ces deux critères président à la structuration de ces deux premiers volumes du Handbuch »².

On pourrait interpréter les explications de Klöti comme une tentative de justifier *a posteriori* la cohérence d'une entreprise en partie bricolée dans sa réalisation. Quoi qu'il en soit, le *Manuel* trouve dans cette introduction un soupçon de logique, peu explicite au moment de sa première livraison. Que cette tentative de rationalisation tardive suffise à gommer les divergences internes à l'ASSP est par contre une autre affaire, sur laquelle nous manquons de données.

Dans le *Manuel* donc, la double dimension « externe » et « interne » organise le découpage entre les deux premiers volumes. Le premier s'occupe du contexte, entendu au sens large, alors que le second étudie les relations internes.

Quant au troisième volume, sorti en 1986, il décompose le système politique en sous-systèmes et étudie leurs rapports pour appréhender le fédéralisme, les structures cantonales et communales, ainsi que leur fonctionnement. En 1983, germe dans la tête de Gerhard Schmid le projet d'un quatrième volume consacré aux politiques publiques, désignées alors sous l'intitulé anglo-saxon « Policies ». Schmid trouve l'appui du Comité qui le désigne responsable de la préparation d'un projet³ qui verra le jour dix ans plus tard, en 1993, dirigé par son instigateur et sous l'intitulé « Politiques publiques ».

Malgré sa laborieuse mise sur pied, le *Manuel* représente pourtant la première réalisation commune d'envergure aboutie de l'ASSP, si l'on excepte évidemment la publication de l'*Annuaire suisse de science politique*, sorte de vitrine officielle de la communauté, ainsi que la *Revue suisse de science politique*, créée en 1995. En définitive, le pragmatisme qui préside à la réalisation du *Manuel*, s'il s'apparente à un bricolage non dénué de tensions, fait de cette production un acte représentatif de la discipline telle qu'elle se construit en Suisse. La définition « très large » de la politologie que l'on s'empresse de

1. Entretien du 17 juillet 1996.

2. Erich Gruner, *Mémoires*, op. cit., p. 569. Il fait allusion à la contribution de Riklin et de Silvano Mückli, qui ouvre le volume et dont il conteste la pertinence (« Werden und Wandel der schweizerischen Staatsidee », *Manuel*, volume 5, « Le contexte », pp. 9-118). Ce retrait en tant que membre de la commission de rédaction ne l'empêche pas toutefois de rédiger une partie du volume II.

3. Ulrich Klöti, « Introduction », in *Manuel*, volume 2, « Structures et processus », 1984, p. 19. L'auteur souligne.

1. *Ibid.*, p. 20. L'auteur souligne.

2. *Ibid.*

3. AASSP, PV du Comité du 10 juin 1983.

revendiquer¹ sert probablement de plus petit dénominateur commun afin d'éviter de faire éclater une communauté encore en voie de constitution. Mais cette définition peu précise permet tout autant, dans le cadre du *Manuel*, une compilation de points de vue ou de démarches fort hétérogènes et dont les liens restent finalement peu ou pas problématisés.

Plan suivi par le Manuel

Volume 1

1. Le contexte de l'histoire des idées (Alois Riklin et Silvano Möckli)
2. Le contexte d'histoire constitutionnelle (Roland Ruffieux)
3. Le contexte juridique (Gerhard Schmid)
4. Le contexte politico-économique (Wolf Linder)
5. Le contexte socio-économique (Peter Tschopp)
6. Le contexte international (Daniel Frei)²

Volume 2

Première partie : les institutions étatiques

1. Le gouvernement et l'administration (Raimund Germann)
2. Le parlement (Alois Riklin et Alois Ochsner)
3. La justice (Gerhard Schmid)

Deuxième partie : les organisations intermédiaires et les médias

4. Les partis (Erich Gruner)
5. Les associations (François Höpflinger)
6. Les médias (Ulrich Saxer)

Troisième partie : la participation du citoyen

7. Les élections (Erich Gruner)
8. Les votations populaires (Hans Peter Hertig)
9. La participation politique et les nouvelles formes d'action (René Levy et Heinrich Zwicky)

Quatrième partie : le processus de décision

10. Formulation politique des problèmes (« Politikformulierung ») (Ulrich Klöti)
11. La mise en œuvre des politiques publiques (Jean-Daniel Delley)

La parution récente d'un nouveau manuel de la politique suisse (*Handbuch der schweizer Politik*³) traduit la poursuite de l'effort de synthèse entrepris au cours des années 1980, tout en marquant une intégration disciplinaire plus forte. Décidée en automne 1995 par le Comité de l'ASSP, cette nouvelle publication d'envergure (six parties et vingt-quatre chapitres répartis sur plus de 900 pages, en un seul volume) poursuit un double objectif, selon les quatre professeurs de science politique, membres du Comité de l'ASSP, qui en assurent la direction : présenter les aspects centraux du système politique suisse (institutions, acteurs

et processus) en relation avec l'état des recherches dans les différents domaines traités. Deux raisons militent à leurs yeux en faveur d'une telle publication, compte tenu de l'effort consenti préalablement.

En premier lieu, des changements politiques importants sont intervenus depuis la parution des différents volumes du précédent manuel (chute du mur de Berlin, processus d'intégration européenne, mutations économiques, etc.), qui exercent des effets considérables dans toute une série de domaines (environnement, sécurité sociale, finances publiques), génèrent des problèmes nouveaux (asile, drogue, chômage), font surgir de nouveaux clivages et acteurs, autant de facteurs impliquant de repenser les institutions politiques classiques (démocratie directe, fédéralisme, neutralité, concordance) dans le contexte des réformes dont elles sont actuellement l'objet. La structure de l'ouvrage reflète du reste cette ambition. Sur la base d'une première partie traitant des fondements du système politique suisse (culture politique, place dans le monde, structure économique et sociale), sont tour à tour abordés les institutions politiques classiques, les organisations et acteurs (y compris les nouveaux mouvements sociaux et les médias), les cantons et les communes, les processus de décision (comportements électoraux et décisions dans les arènes institutionnelles), ainsi qu'un ensemble de problèmes relevant des politiques publiques (politique extérieure, aménagement du territoire, infrastructures et environnement, politique financière et économique, politique sociale, politiques en matière de formation, recherche et culture).

En deuxième lieu, les directeurs de cette publication soulignent les progrès significatifs, quantitatifs et qualitatifs, réalisés en science politique, permettant d'envisager un ouvrage principalement rédigé par des politologues (à quelques exceptions près), souvent assez jeunes, ce qui n'était pas possible voici une dizaine d'années encore, comme l'atteste la liste des auteurs du précédent manuel. De fait, on constate en effet que les auteurs de ce nouveau manuel sont la plupart issus de la science politique et qu'une majorité importante d'entre eux se recrute parmi les jeunes chercheurs.

D'une manière générale, donc, ce nouveau manuel traduit en effet un développement disciplinaire manifeste, autant par la diversification des travaux, une réelle volonté de synthèse et la prise en charge d'objets désormais classiques au sein de la discipline par des chercheurs qui en sont issus.

Vers la constitution d'une communauté mieux définie

Ces quelques aperçus sur le développement de l'ASSP ne se prétendent évidemment pas exhaustifs. Ils laissent voir toutefois des tendances lourdes qui travaillent l'Association. Par maints indices, nous avons montré combien cette collectivité reste déchirée entre deux contraintes. Elle manifeste, d'une part, la volonté de construire une discipline au sens « moderne » du terme, dotée de frontières claires et d'outils spécifiques (publications, manuel, réseaux, enseignements, colloques etc.) et, partant, émancipée du flou qui préside à son

1. Voir Ulrich Klöti, « Introduction », op. cit. p. 19.

2. Nous donnons ici les subdivisions en chapitres, et non les intitulés exacts des contributions.

3. Ulrich Kloeti, Peter Knoepfel, Hanspeter Kriesi, Wolf Linder, Yannis Papadopoulos (hg.), *Handbuch der schweizer Politik*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1999.

origine. Elle risque à tout moment, d'autre part, de suivre la pente perpétuellement menaçante du normatif et peine à démarquer la démarche politologique des interrogations qu'un sens commun cultivé porte sur les problèmes politiques auxquels se confronterait la Suisse.

Les quelques brefs éléments énoncés sur le développement dès le milieu des années septante d'une structuration en groupes de travail thématiques incitent toutefois à penser que l'ASSP s'affranchit quelque peu de sa matrice ambiguë d'origine. Si les thèmes de ces groupes recoupent parfois des préoccupations « praticiennes », la logique qui néanmoins les anime réside désormais de plus en plus dans les critères propres à la communauté scientifique (présentations et discussions de « papiers », échanges de vues avant les échéances de congrès, ébauche de réseaux de chercheurs travaillant sur un domaine, etc.). Tout se passe comme si la légitimité de l'Association, et dès lors de la discipline, passait dorénavant plus par la mise en avant de l'échange entre chercheurs et des recherches scientifiques, donc par l'affirmation de son autonomie, que par la présence prestigieuse à l'Assemblée générale annuelle de Conseillers d'État, d'un Chancelier de la Confédération, de hauts fonctionnaires ou encore de hauts dignitaires du monde économique.

Dans des travaux ultérieurs, il faudrait également approfondir l'analyse de l'émancipation d'une « véritable » communauté des politologues, soit le passage d'une génération de pionniers composite à une affirmation plus évidente de l'identité politologique des animateurs de l'ASSP, dans les années huitante surtout. Le « pionnier » Roland Ruffieux n'est évidemment pas neutre lorsqu'il parle avec le recul des ans de la présence des juristes dans les premières années de l'ASSP comme plus honorifique qu'efficace. Il met néanmoins indirectement l'accent sur un fait important : dans l'histoire de la discipline, les intérêts des uns et des autres membres ne sont pas obligatoirement semblables. Les juristes de droit public qui participent à l'ASSP disposent d'une reconnaissance dans l'institution universitaire sans commune mesure avec celle dont peuvent se prévaloir, du moins initialement, les partisans d'un renouveau de l'étude des faits politiques comme Roland Ruffieux, Erich Gruner ou Dusan Sidjanski, sans même parler des « jeunes » qui investissent l'ASSP dans les années septante et qui, progressivement, contribueront à la professionnalisation de la discipline (par exemple : Raimund German, Wolf Linder, Leonard Neidhart, William Ossipow, Paolo Urlio ou, plus tardivement, Hanspeter Kriesi). Il suffirait du reste d'analyser la composition du Comité dans les années huitante pour mesurer la disparition des juristes traditionnels au sein de l'association et l'émergence d'une nouvelle génération intellectuelle qui elle, dans une forte proportion, a suivi un cursus de science politique (en Suisse et/ou en post-grade à l'étranger), ou tout au moins se revendique prioritairement de la science politique. Bref, ces indications sommaires, qu'il importerait certes de développer, indiquent l'émergence et la constitution d'une communauté plus spécifiquement politologique. En ce sens, nous pouvons dire que l'ASSP à la fois reflète ce changement et en constitue l'instrument.

Nous ne saurions conclure ce chapitre sans mentionner toutefois le rôle finalement faible que joue l'ASSP dans le développement de la science politique au sein des universités. Rappelons que l'article 4a des statuts de l'ASSP adoptés en 1959 évoque parmi ses prérogatives un effort à mener pour « encourager et développer l'enseignement et l'étude de la science politique »¹. Concernant la recherche, nous avons montré les efforts entrepris (et les obstacles rencontrés) par l'ASSP pour susciter et/ou mettre sur pied des entreprises de travail en commun. Mais à notre connaissance, l'ASSP se montre moins entreprenante sur le plan du développement des enseignements. Tout se passe en effet comme si le peu ou l'absence d'enseignements spécifiques en science politique, ou du moins leur très inégale implantation dans les universités du pays, semblait difficile à corriger de manière résolue, au moyen de la médiation de l'ASSP. Celle-ci se réjouit certes de la création de nouveaux enseignements qui prennent forme çà et là². Mais elle ne cherche pas vraiment à peser sur ce développement au moyen d'une politique coordonnée et/ou centralisée. Nous n'avons par exemple pas retrouvé de plans indicatifs servant à préciser ce que pourrait être une politique d'institutionnalisation dans les universités. Tout au plus pouvons-nous signaler l'idée, vite oubliée, émise par Roland Ruffieux (à titre individuel et pas au nom de l'ASSP) et s'appuyant sur une enquête, d'harmoniser le développement des enseignements de sciences sociales et politiques en Suisse, et de se doter d'une nouvelle institution au plan national, une Fondation de sciences politiques³. Nous n'avons pas plus rencontré d'esquisses de

1. *Annuaire suisse de science politique*, I, 1961, p. 79.

2. À titre d'exemple, évoquons le « Rapport d'activité 1968 » (*Annuaire suisse de science politique*, 9, 1969, p. 138) : « À pas certes prudents, la science politique se développe dans notre pays. Une chaire a été créée à l'Université de Lausanne et confiée au professeur François Masnata, et une thèse d'agrégation a été soutenue à Zurich par M. Daniel Frei. Le nombre des étudiants qui se consacrent à ce domaine, quoique restreint encore, s'accroît de manière réjouissante. En attendant une implantation plus large, une tâche de l'association est précisément d'encourager les travaux de recherches et les rencontres de science politique ».

3. « L'enquête récente d'un quotidien romand a largement évoqué les problèmes très complexes posés par la coordination interuniversitaire. Constatant, d'une part, le nombre relativement élevé d'universités romandes (quatre en comptant Fribourg, qui est bilingue) et, d'autre part, la carence de certains enseignements importants, la plupart des interviewés se sont prononcés pour une harmonisation. Dans le domaine des sciences politiques comme dans celui des autres disciplines sociales, elle se révèle particulièrement urgente pour répondre à l'afflux croissant des étudiants étrangers et au désir très vif des professeurs surchargés de pouvoir reprendre ou poursuivre leurs recherches. Ce n'est pas le lieu ici de discuter les solutions proposées : division du travail et spécialisation des universités au niveau du doctorat; professeurs itinérants, création d'une hiérarchie plus complexe du personnel universitaire permettant, grâce à la présence des professeurs associés et d'assistants qualifiés, la création d'instituts de recherches vraiment spécialisés; fondation d'une Faculté romande des sciences sociales. Le problème est donc à l'ordre du jour; une évolution s'amorce dont l'Université et la science politique tireront également profit. Un dernier moyen de rapprochement peut être envisagé avec la mise sur pied d'une Fondation Nationale des Sciences Politiques, sur le modèle de celle qui existe à Paris et qui coordonne les programmes de recherches des Instituts universitaires d'Études politiques du pays entier, tout en poursuivant ses propres travaux. » (Roland Ruffieux, « La science politique et la démocratie en Suisse », *Politische Rundschau*, janvier-février 1961, p. 102). Au demeurant, la ressemblance avec des interrogations actuelles en matière de politique universitaire laisse songeur.

ce que devrait être une « vraie » formation en science politique, ou un cursus-type souhaitable. De là à penser qu'en la matière, les animateurs de l'ASSP intègrent spontanément les limites du pensable d'un pays fortement décentralisé et valorisant une posture fédéraliste peu favorable aux initiatives coordonnées dans le domaine des politiques universitaires, il n'y a qu'un pas.

Bien sûr, l'Association entend dès l'origine représenter en son sein, et particulièrement au Comité, les multiples et différents lieux du pays concernés par la science politique existante ou à venir. Mais à chaque fois que des questions de création, de définition et d'attribution de postes relevant de près ou de loin de la science politique se présentent, les personnes les plus proches des enjeux, voire des « hostilités », semblent se débrouiller seules dans leur université respective, même si elles sont présentes et/ou actives dans l'ASSP. Tout se passe dès lors comme si l'association professionnelle n'était pas un appui à ce niveau de discussions. Qu'une telle procédure éclatée, peu ajustée aux ambitions de construction disciplinaire, soit tributaire en partie de pesanteurs fédéralistes n'étonne guère. Mais il ne faudrait surtout pas négliger qu'elle permet tout autant d'éviter, une fois de plus dirions-nous, l'apparition de divergences trop explicites quant à la définition de la science politique, et d'échapper ainsi à un éclatement prématuré d'une communauté en phase de constitution.

De la succession de Meynaud à la création du Département : Dusan Sidjanski

À Genève, la licence ès sciences politiques a connu un développement différent, dépendant des deux Facultés (Droit, Sciences économiques et sociales) et de l'Institut de Hautes Études Internationales. Régie par le règlement de 1933, elle n'a que peu évolué jusqu'à l'arrivée de Meynaud (cf. tableau ci-après) qui introduit dans le cursus un enseignement de science politique en 1959.

Les voies de la licence ès sciences politiques à Genève en 1959

Il est possible de suivre des études de sciences politiques selon trois grandes modalités :

- un cursus complet de six semestres en étant immatriculé soit en Sciences économiques et sociales, soit en Droit;
- suite à une licence dans l'une ou l'autre Faculté, suivre deux semestres supplémentaires en passant des examens dans le domaine non étudié dans la licence acquise, total huit semestres et obtenir ainsi une deuxième licence.
- opter pour la licence ès sciences politiques, mention études internationales. Pour ce faire, satisfaire cette condition : « Justifier de six semestres d'études régulières, dont deux au moins à l'Université et à l'Institut. » Ce qui veut dire une année à l'Institut et une année à l'Université et donc une troisième année à choix;
- le doctorat existe uniquement dans sa version « études internationales » et nécessite un passage obligatoire à HEL, même si des discussions ont eu lieu entre Droit et Sciences économiques et sociales au sujet de sa mise sur pied dès la création de la nouvelle Faculté en 1915. Ce n'est finalement qu'en 1971, sur la base de nouvelles propositions remontant, pour certaines d'entre elles, à la fin des années cinquante, que le premier doctorat de science politique issu de l'Université sera attribué.

Les années soixante seront marquées par de nombreux débats sur la place de la science politique et sur le programme de licence dont la gestion tripartite se révélera de plus en plus compliquée. La succession de Meynaud, les péripéties autour de l'histoire des doctrines politiques, la réforme de l'Université conduiront progressivement à inscrire définitivement la licence dans la Faculté des Sciences économiques et sociales et consacreront un homme, Dusan Sidjanski, et un projet, le Département de science politique.

Règlement en 1959

Type de licence	Conditions	Examens	Remarques
ès sciences politiques	Immatriculation en SES ou en droit; six semestres dans l'une des deux facultés ou dans les deux.	21 matières obligatoires en trois séries.	Les règlements édictés entre 1933 et 1959 n'apportent que des modifications mineures : remaniement des séries, changements d'intitulés (législation civile devient droit civil, par exemple), mais rien qui n'aitère fondamentalement l'économie générale de la licence.
Première série		Économie politique; Statistique générale et démographie; Économie sociale; Sociologie générale; Introduction au droit; Droit public général; Droit des obligations; Histoire diplomatique.	
Deuxième série		Histoire générale (ou nationale); Droit constitutionnel comparé; Droit international public; Économie publique; Finances publiques; Droit civil comparé; Géographie humaine.	
Troisième série		Droit pénal et procédure pénale; Droit constitutionnel et administratif suisse; Histoire économique; Science politique; Histoire des institutions politiques; Droit commercial.	

La succession de Meynaud ou les aléas d'une gestion tripartite : 1961-1963

Nous l'avons dit, l'appel formulé à Jean Meynaud en 1958 pour occuper une chaire extraordinaire de science politique fut finalement lancé par la Faculté des Sciences économiques et sociales, bien que les premières démarches aient été faites par l'entremise de Jacques Freymond, alors jeune Directeur de l'Institut de Hautes Études Internationales. Quand Meynaud annonce sa démission, en avril 1961, il est en passe d'être nommé à Lausanne, mais un différend avec Freymond fut probablement un élément intervenant dans la décision du Français¹.

En décembre 1960, la Faculté de Droit propose au Doyen Terrier de la Faculté des Sciences économiques et sociales de discuter de la possibilité de

transférer les responsabilités attachées à la licence ès sciences politiques dans sa Faculté. Elle renoue là avec des discussions déjà menées dans le passé, dans les années vingt et trente, puis à l'occasion de l'appel à Jean Meynaud, pour un enseignement d'histoire des doctrines politiques. Cette nouvelle proposition amorce un véritable feuilleton qui va se développer rapidement sur fond de revendications, puis de la succession du Français, rendant encore plus vivace la controverse entre les Facultés de Droit, de Sciences économiques et sociales et l'Institut de HEI.

Dans un contexte où l'on pressent la démission de Meynaud¹, la Faculté de Droit adresse une triple proposition à la Faculté des Sciences économiques et sociales, encore plus radicale que les propositions de décembre 1960 :

« La Faculté de Droit désire :

- 1) que son titre soit modifié et se lise dorénavant comme suit : « Faculté de droit et des sciences politiques ».
- 2) que tous les étudiants qui préparent la licence ès sciences politiques soient immatriculés en droit.
- 3) serait favorable à l'extension de l'enseignement de la science politique (le chef du Département de l'instruction publique et le directeur de HEI ayant également formulé ce souhait) »².

La Faculté de droit ajoute qu'elle projette de faire passer Jean Meynaud en Faculté de Droit à l'occasion de cette extension. La Faculté des Sciences économiques et sociales réagit en refusant la première proposition qui ne correspond pas à la « répartition passée, présente et sans doute aussi future, des enseignements

1. Selon le témoignage de Sidjanski, qu'il faut prendre avec prudence, car il était lui-même impliqué dans les luttes de ces années entre HEI et l'Université à propos du développement de la science politique, les divergences étaient autant « politiques » qu'« intellectuelles » : « Ce conflit avait des dimensions partiellement idéologiques, Jean Meynaud était un homme de gauche (...). Avec Jacques Freymond, c'était deux opposés. Meynaud était gêné de savoir que Freymond était en même temps l'homme de [la multinationale] Nestlé (...). D'autre part, Freymond n'acceptait pas la science politique, franchement, il y a un refus de la science politique. Il voulait créer cette association de science politique parce qu'il avait un sens du pouvoir et de la stratégie incroyable. Et quand il a compris que Jean Meynaud avait du succès à Lausanne, il a compris qu'il fallait faire quelque chose et qu'il valait mieux le faire sous sa tutelle qu'hors de lui. C'est une façon de toujours garder le contrôle ». Entretien avec Dusan Sidjanski du 16 mai 1995. Alois Riklin (premier détenteur de la chaire de science politique à Saint-Gall) rejoint Sidjanski quant au rapport de Freymond à la science politique : « Jacques Freymond était opposé à la science politique. On était experts, ensemble, avec Daniel Frei [premier détenteur de chaire de science politique à Zurich], à la Commission de politique étrangère du Conseil National. Il s'y est exprimé de manière très méprisante au sujet de la science politique. À part ça, je m'entendais de manière excellente avec lui [...]. Il s'est toujours opposé à la science politique à l'Institut [HEI], pendant des années. Droit, économie et histoire, ça suffit... [Il était opposé à] Daniel Frei. Il faisait des questionnaires... Freymond n'aimait pas cela. Cette approche très science sociale de la science politique, il n'aimait pas. La science politique, si elle se fonde sur l'histoire, comme lui l'a fait, sur le droit et l'économie, là elle dérange moins. Mais cette position extrême, très scientifique, il n'aimait pas... ». Entretien avec Alois Riklin, 17 juillet 1996. Notre traduction.

1. Rappelons que celui-ci exigera, peu avant de démissionner, des garanties pour l'extension de son horaire. Voir chapitre 5.
2. ASES, PV du 30 janvier 1961.

touchant le plus directement les sciences politiques ». Elle conteste également la nécessité d'immatriculer les étudiants en Droit, mais exprime un avis favorable à l'extension de l'enseignement de la science politique. Deux semaines plus tard, un consensus surgit, qui ressemble fort à un marchandage : la Faculté des Sciences économiques et sociales annonce qu'elle accepte que Jean Meynaud siège à la Faculté de Droit, alors que celle-ci renonce au projet de rattachement complet de la science politique en son sein¹.

Le répit n'est que de courte durée et les revendications de la Faculté de Droit vont reprendre de plus belle, après la démission annoncée de Jean Meynaud. Sur fond de projet de réorganisation du programme de licence (où se pose notamment la question de l'introduction d'un enseignement de Relations internationales au sein de Sciences économiques et sociales²) et de la place de la science politique, la succession de Jean Meynaud fait l'objet d'une lutte acharnée. Parallèlement, la procédure de nomination du successeur est mise en route et rapidement deux candidats sont pressentis³, mais leur désignation reste dépendante du règlement de la querelle sur les compétences respectives des deux Facultés, en particulier sur la Faculté « propriétaire » de la chaire de science politique.

C'est en effet sur cette base que s'engage la polémique qui durera tout l'été. Arguant de la présence de Jean Meynaud au Conseil de la Faculté de Droit et du fait que le cours de science politique était inscrit au programme de cette Faculté, le Doyen Berenstein demande que celle-ci s'occupe de repourvoir la chaire de science politique⁴ : « Je rappelle en effet que la discipline de la science politique a des rapports étroits avec le droit public et qu'en France par exemple l'une des deux sections de la Faculté de droit qui préparent à la licence en droit s'intitule "section de droit public et de science politique" ». Les arguments qui visent à rattacher « intellectuellement » la science politique aux disciplines juridiques et/ou des sciences sociales n'apparaissent que très

rarement et cèdent le pas devant les arguments procéduraux et institutionnels. Le Doyen Terrier, de SES, dans une lettre du 19 juin à Berenstein, avance que « si l'on peut prétendre que la science politique et le droit public ont des points communs, on peut en dire autant des rapports étroits existant entre plusieurs disciplines de la Faculté et la science politique », ce à quoi rétorque Berenstein que « la Faculté de droit estime que l'enseignement de la science politique n'est pas une matière purement historique, mais qu'il doit consister dans une étude systématique des problèmes politiques, complémentaire à l'enseignement du Droit public général ». En ce sens, l'enseignement de la science politique « ne se confond pas avec les sciences politiques »¹. Une réunion du Conseil de Sciences économiques et sociales est tout entière consacrée au problème de la chaire de science politique, le 23 juin, où l'on voit notamment Roger Girod², professeur de sociologie, défendre en ces termes la place de la science politique en SES :

« La science politique doit consister dans l'étude des rapports politiques par la méthode objective qui caractérise les sciences sociales. Il y a place aussi pour une spécialité juridique ayant pour objet l'étude des normes de droit qui interviennent dans la vie politique. La première de ces disciplines appartient à notre Faculté, la deuxième au droit »³.

Laurent L'Huillier, juriste et avocat mais enseignant le droit dans la Faculté des Sciences économiques et sociales, pense qu'il « ne faut pas dissocier aussi complètement les deux aspects, que la part de l'étude objective de fait a prépondérance dans cette branche et que, par conséquent, elle relève principalement de notre domaine ». Lucien Féraud, professeur de sciences actuarielles, est d'avis qu'il y a deux optiques sur les faits politiques : les sciences sociales et le droit, et que la chaire correspond à la « première tendance ». Les arguments de ce type sont peu nombreux et l'essentiel de la controverse s'articule autour de la paternité du projet de chaire de science politique qui remonte à 1958.

À cet égard, les choses ne sont pas claires, compte tenu de la relative confusion qui a entouré l'appel à Jean Meynaud à la fin de 1958. Proposé par la Faculté de Droit, l'appel sera finalement formulé par la Faculté des Sciences économiques et sociales, suite notamment à l'intervention du principal intéressé

1. ASES, PV du 16 février 1961 et ASES 1985/1/96/2, correspondances, lettre de Terrier à Berenstein du 20 février.

2. L'histoire de l'introduction d'un enseignement de relations internationales à l'Université est tout entière celle de Laszlo Ledermann qui, d'abord privat-docent, puis chargé de cours en 1953, ne sera nommé professeur associé qu'en 1964. Ayant essayé plusieurs fois d'augmenter les heures de relations internationales, il organisa une pétition qui fut très mal perçue par le Conseil de Faculté. Non seulement son cours ne fut pas augmenté, mais il fut même exclu des enseignements obligatoires pour la licence en sciences politiques.

3. Il s'agit de Georges Lavau (orthographié Lavaud ou Lavaux) et de Roland Ruffieux. Le premier vient de Grenoble et est connu pour ses analyses des partis politiques, notamment *Partis politiques et réalités sociales : contribution à une étude réaliste des partis politiques* (préface de Maurice Duverger), Paris, A. Colin (Cahiers de la FNSP n° 38), 1953. Roland Ruffieux est alors professeur extraordinaire d'histoire moderne et contemporaine à Fribourg, membre du comité de l'ASSP. Il supplée également le Professeur BiauDET à Lausanne pour le semestre d'été 1961. Cinq ans plus tôt, alors à Paris, il avait fait une offre spontanée à l'Université de Genève. Le Doyen Terrier avait transmis sa demande à Freymond, tout nouveau directeur de HEI. ASES/1985/1/96/2, correspondances, lettres de Ruffieux à Terrier, de Terrier à Freymond et Ruffieux et de Freymond à Terrier, mai 1956.

4. ASES/1985/1/96/2, dossier chaire de science politique, lettre de Berenstein à Terrier du 5 mai 1961.

1. ASES/1985/1/96/2, dossier chaire de science politique, lettre de Berenstein à Terrier du 21 juin 1961.

2. Roger Girod succède à Jean Piaget à Genève et s'intéresse très tôt à la géographie et à la sociologie électorales. Il se montre très actif dans les diverses commissions qui ont pris des décisions importantes au sujet de la place de la science politique à SES. Auteur d'une thèse sur « Les attitudes collectives et les relations humaines dans les sciences sociales américaines », il est nommé professeur extraordinaire en 1953. Considéré par Erich Gruner comme un pionnier de la géographie électorale, il joue également un rôle de premier plan dans la création de la Société Suisse de Sociologie, dont il est le premier Président en 1955. Spécialiste des questions de stratifications, de mobilité et d'éducation, il est également à la base de la création du Centre de recherche de la Faculté, pour lequel Rappard avait proposé un financement de la Fondation Ford. Au surplus, Roger Girod a publié dans la *Revue française de science politique* un article sur « Le système des partis en Suisse », XIV, 6, décembre 1964.

3. ASES, PV du 23 juin 1961.

qui s'attendait, « de par sa formation, son œuvre et son enseignement » à être rattaché à Sciences économiques et sociales. De plus, précise la note¹, « le cours, d'après M. Meynaud, ne serait pas un cours de nature juridique, mais plutôt économique (à la différence du cours sur les doctrines politiques) », qui devait être réglé à ce moment-là également. Acceptant finalement que la Faculté de Sciences économiques et sociales formule l'appel, la Faculté de Droit précise que c'est « uniquement la situation du Professeur Meynaud » qui autorise cette solution. Elle rajoute que « le principe même d'une prise en considération nouvelle des enseignements et de leur distribution rationnelle pour une licence ou un doctorat ès sciences politiques, subsiste, et [que] la majorité des membres consultés pense que la base de l'enseignement des sciences politiques devrait normalement être donnée à la Faculté de Droit ». Le problème de la réorganisation envisagée de la licence et du programme persiste, mais il est précisé que les deux Facultés s'engagent à le résoudre.

Aux arguments de Berenstein qui fait référence à ces premières démarches, Terrier réplique en présentant les chiffres qui attestent, depuis 1955, l'existence d'une majorité de licenciés ès sciences politiques issus de Sciences économiques et sociales (20 contre 4). De plus, il souligne que le cours de science politique est un cours obligatoire pour les licences de sciences sociales et de sociologie². Aucun accord n'est conclu et, sur ces entrefaits, Jacques Freymond intervient pour signaler aux membres de la Commission mixte (chargée de gérer la licence ès sciences politiques, mention études internationales) qu'il devient urgent de trouver un remplaçant pour l'année 1961-1962. À cet effet, et sans avoir résolu le problème de la chaire, il est décidé d'assurer une suppléance pour l'année 1961-1962³. Une réunion entre des représentants de Droit et de Sciences économiques et sociales est organisée à cet effet le 15 juillet 1961 sous la présidence du Recteur, qui fixe au 15 août la date ultime

1. ASES/1985/107/1, dossier chaire de science politique, note du Doyen Graven à MM. les Professeurs à propos de l'enseignement des sciences politiques, 19 décembre 1958.

2. ASES/1985/1/96/2., correspondance, lettre de Terrier à Berenstein du 19 juin 1961.

3. La Faculté de SES, appuyée par Freymond, a proposé formellement Roland Ruffieux à la suppléance de Meynaud pour l'année 1961-1962. Voir ASES/1985/1/107/1, correspondance, lettres de Freymond, Terrier et de Ruffieux de mai-juin 1961 et rapport de la Faculté SES de J. L'Huillier du 5 mai 1961. Ainsi : « La candidature de Lavaud (sic) semblant devoir être écartée, la faculté proposera au Département de l'instruction publique de nommer M. Ruffieux chargé de cours » (PV du 19 mai). Dans une lettre du 31 mai 1961, Jacques Freymond signale à Terrier qu'il aurait appris par Paul Guggenheim que la Faculté de Droit était en train d'examiner une autre candidature que celle de Ruffieux. Le 23 juin, SES persiste et propose de nommer Ruffieux suppléant pour l'année suivante (PV du 23 juin 1961). Toujours est-il que deux mois plus tard, les discussions tenues lors de la réunion Droit-SES aboutissent effectivement à écarter *a priori* les éventuels candidats à la chaire. Simple querelle d'influence? Volonté de ne pas confier la chaire à un candidat qui a toutes les chances d'être Ruffieux et qui est sans doute perçu comme historien, et donc ne correspondant pas à l'orientation souhaitée par les juristes? Difficile à dire. Le conflit est sérieux, au point que le Doyen Terrier, à l'issue d'une réunion du bureau du Sénat le 7 juillet, annonce sa démission pour protester contre la vive réaction du vice-recteur et du Doyen de Droit à la proposition de nommer Ruffieux. Il reviendra finalement sur sa décision, mais cet épisode indique le degré d'engagement des uns et des autres dans la polémique (PV du 15 juillet 1961).

à laquelle une proposition devra lui être soumise, sous peine de renoncer, pour une année, à l'enseignement de la science politique. Les participants tombent finalement d'accord pour ne pas demander une suppléance aux deux candidats pressentis (Ruffieux et Lavau) mais d'essayer de trouver un professeur d'une Université voisine¹ ou de faire appel à M. John Goormaghtigh, de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, pour diriger, au moins, un séminaire. Proposé pendant la réunion par Roger Girod, professeur de sociologie en Sciences économiques et sociales et membre de la commission de succession, le nom de John Goormaghtigh est également attaché à HEI où, selon le Professeur de Droit Guggenheim, il aurait postulé quelques années auparavant.

Une semaine avant l'ultimatum du 15 août, Roger Girod adresse au Doyen Terrier, une lettre qui précise qu'un accord est en passe d'être réalisé avec Freymond et Berenstein qui sont favorables à l'appel de Goormaghtigh. Cet homme, qui va assurer une suppléance de deux ans, n'est pas inconnu des milieux de la science politique². Présent déjà en 1951 à la réunion de Lausanne organisée par Marcel Bridel sous les auspices de l'Association Internationale de Science Politique naissante, il appartient à cette génération de pionniers qui, comme Meynaud ou Bridel, d'une autre manière Freymond, ont participé aux premiers pas de la science politique en Suisse.

La suppléance de John Goormaghtigh

Initialement prévue pour une année, la suppléance est prolongée pour l'année 1962-1963, du fait des difficultés liées à la succession de Meynaud³. Le cours et le séminaire, une heure chacun, constituent une diminution importante d'un enseignement considéré par les uns et les autres comme important. Notons que Goormaghtigh est issu du sérail de l'AISP au sein de laquelle il a dirigé un groupe d'études qui a vu notamment Jacques Freymond⁴ faire une analyse du conflit de la Sarre. Voici un aperçu du plan du cours dispensé à cette occasion.

1. Sont notamment évoqués les noms de Jacques Cadart (par Berenstein) qui est professeur de science politique et de droit constitutionnel à Lyon; de Jean-William Lapierre et de Léo Hamon (par Roger Girod).

2. Né en 1919, il a fait ses études en Belgique, est docteur en droit et directeur depuis 1947 de l'Institut des Relations internationales à Bruxelles. Il édite la revue *Chronique de politique étrangère*. Depuis 1950, il dirige le programme européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.

3. La Faculté de Sciences économiques et sociales, par le biais de son Doyen Terrier, « propose que M. John Goormaghtigh soit à nouveau chargé, pour l'année 1962-1963, de la suppléance de l'enseignement de la science politique. Les difficultés rencontrées pour repourvoir la chaire de science politique motivent cette demande ». ASES/1985/1/95/2, dossier Goormaghtigh, lettre de Terrier du 24 mars 1962.

4. *Le conflit sarrois 1945-1955*, Bruxelles, Institut de sociologie Solvay (Études de cas de conflits internationaux n° 1), 1959. Jacques Freymond dit de Goormaghtigh qu'il avait une influence à Genève et que celui-ci, devenu son ami, l'a beaucoup aidé à orienter l'Institut vers la science politique. Il s'agissait essentiellement d'introduire des cours d'International Politics : « Quand j'ai pris la direction de HEI, j'ai été soumis à une très forte campagne amicale de personnes, d'Américains en particulier, qui estimaient qu'il y avait une grosse lacune au sein de l'Institut ». Entretien avec Jacques Freymond du 28 mars 1995. Notons que les relations internationales (ou les International Politics) ne sont que peu présentes dans le plan du programme des cours de Goormaghtigh présenté infra.

Cours de science politique de John Goormaghtigh (1961-1963)**I. Introduction**

1. Importance croissante de la politique dans la vie quotidienne
2. Pourquoi « la politique » à l'Université?
3. Conception générale du cours

II. La philosophie politique

1. Ses limites
2. Son utilité pour la science politique

III. Nature du politique

1. Usage du terme « politique »
2. Contenu du terme « politique »
 - a) Institutions
 - b) Rapports entre gouvernants et gouvernés
 - c) Rapports politiques (différents des autres rapports sociaux)
 - d) Les hommes politiques
 - e) Les idées politiques

IV. Nature de la science politique

1. Conditions d'existence d'une science
2. Ces conditions sont-elles réunies pour la science politique?
 - a) Domaine; i) phénomènes politiques; ii) relations internationales; iii) science administrative; iv) intérêt sélectif (politique pure, science de l'État, science du pouvoir)
 - b) Techniques et méthodes; i) observation documentaire (sources secondaires; sources originales : archives publiques, privées, presse, propagande; documentation indirecte; analyse des documents : juridique, sociologique, historique, quantitative); ii) observation directe (sondages et interviews, monographies); iii) introspection (avantages et dangers); iv) expérimentation (jeux, psychodrames)
 - c) Langage; i) langage de la science politique – sa faiblesse; ii) langage dans les autres sciences; iii) raisons de la différence; iv) remèdes
 - d) Théorie; i) nécessité d'une théorie; ii) théorie dans les sciences exactes; iii) une théorie ainsi conçue peut-elle exister en science politique?; iv) une théorie ainsi conçue existe-t-elle en science politique?

V. La science politique et les autres sciences sociales

1. Unité des sciences sociales
2. Droit public
3. Sociologie
4. Économie politique
5. Psychologie
6. Anthropologie
7. Histoire

VI. Évolution de la science politique

1. Histoire : Aristote, Ibn Khaldoun, Machiavel, Spinoza, Montesquieu, Hobbes, Tocqueville, A. Comte, Marx, Mosca, Pareto.
2. Période récente : Wilson, Bagehot, Bryce, Bentley
3. Période contemporaine

VII. Certains concepts de base

1. Pouvoir (pouvoir social, politique, le et les pouvoirs)
2. Force-Puissance
3. Consensus
4. Rapports entre Pouvoir-Consensus-Force
5. Liberté

VIII. La nation

1. Nation et État
2. Sociétés poly-ethniques
3. Opinion publique

IX. Structures politiques non-étatiques

1. Groupes de pression
2. Services de l'État constitués comme groupes de pression (pouvoir militaire, pouvoir bureaucratique).
3. Les partis politiques

X. Les systèmes politiques**Science(s) politique(s) et histoire des doctrines politiques**

La suppléance de Goormaghtigh n'a évidemment pas apaisé les esprits et le fond du problème, l'attribution de la chaire de science politique, se pose très rapidement. Les deux candidats initialement pressentis, Roland Ruffieux et Georges Lavau, sont invités dans un premier temps à faire une conférence au début de l'année 1962. Mais ni l'un ni l'autre ne semblent être venus et les discussions reprennent pour aboutir, on l'a vu, à la reconduction pour une année (1962-1963) de la suppléance assurée par Goormaghtigh. Un problème va rapidement se greffer sur la question de la chaire de science politique. Il concerne la place accordée à l'histoire des doctrines politiques : faut-il prévoir une seule chaire combinée, ou deux enseignements distincts? Diverses solutions sont envisagées. Lors d'une réunion entre des représentants des deux Facultés, la question de l'ouverture de l'inscription pour l'une et l'autre chaire est à l'ordre du jour.

La Faculté des Sciences économiques et sociales n'est pas favorable à la proposition de la Faculté de Droit de mentionner, en cas de double inscription, la possibilité pour le candidat de cumuler les deux charges. Outre le fait que, même en cumulant les enseignements, le titulaire ne serait pas nommé à plein temps et que cela risquerait sans doute de limiter les candidatures, le problème pour Jacques L'Huillier réside dans le fait que « l'apparement entre ces deux disciplines est plus superficiel que profond et tient en somme surtout à la présence du mot « politique » dans les deux appellations »¹. Après avoir envisagé de donner ses chances au suppléant d'accéder à la titularité², puis de

1. ASES/1985/1/107/1, dossier chaire de science politique, PV de l'entretien Droit-SES sur l'enseignement de la science politique, 12 janvier 1963.

2. À cet effet, Guggenheim, présent à la réunion, propose d'attendre la Journée d'étude sur le marché européen organisée en commun par Droit et SES, le 23 février, lors de laquelle Goormaghtigh interviendra. Sa contribution du jour a été publiée dans *L'intégration européenne*, Genève, Georg, 1964, pp. 79-88 : « Aspects politiques des communautés européennes ».

prolonger son mandat actuel, les discussions se précisent dès le moment où Goormaghtigh confirme qu'il ne peut assurer une nouvelle suppléance pour 1963-1964¹. Le 30 mai 1963, il est finalement décidé d'ouvrir une double inscription : chargé de cours de deux heures pour l'enseignement de la science politique et chargé de cours de deux heures pour l'enseignement de l'histoire des doctrines, inscription ouverte communément par les Facultés de Droit et de Sciences économiques et sociales². Proposant deux listes de candidats, pour la science politique et pour l'histoire des doctrines politiques, la Commission choisit très clairement Dusan Sidjanski pour la première charge. Elle reste réservée sur la seconde, mentionnant toutefois Pierre Hassner « qui est incontestablement un spécialiste qui s'est déjà affirmé » comme premier choix. Si Sidjanski entre rapidement en fonction, en décembre 1963, le titulaire de la chaire d'histoire des doctrines politiques ne sera nommé que l'année suivante, suite à une nouvelle procédure et suite également à une polémique liée à l'intervention du Doyen de Lettres, Bernard Gagnebin³ qui provoqua une virulente réaction du Doyen Berenstein. En mars 1964, Pierre Hassner retire sa candidature et sur les 19 candidats retenus, qui sont les mêmes qu'à l'inscription précédente, le choix se porte, le 29 juin, sur Ivo Rens⁴.

Au-delà de la restitution des circonstances de la nomination des deux enseignements pionniers de science politique à l'Université et de la désignation des deux titulaires qui resteront plus de 25 ans en place, l'intérêt de cet épisode réside dans ce qui ressemble fort à une gestion provisoirement réussie des conflits entre les deux Facultés, conflits qui durent, peu ou prou, depuis la création de la Faculté de Sciences économiques et sociales en 1915. Cette impression est confirmée par une correspondance entre les deux Doyens qui clôt le pénible feuillet de la succession de Meynaud.

*« Mon cher collègue,
C'est avec une vive satisfaction que je constate que le problème de la désignation d'un titulaire pour l'enseignement de l'histoire des doctrines politiques est sur le point d'être résolu, et je tiens à vous féliciter du rapport établi par vos soins à l'intention du Département. Permettez-moi, en ce qui*

1. ASES, PV du 14 mai 1963. ASES/1985/1/95/2, dossier Goormaghtigh, lettre de Goormaghtigh à L'Huillier du 6 mai 1963.
2. Une note suggère d'associer la faculté des Lettres « étant donné qu'elle a assumé en partie cet enseignement dans le passé ». Procès-verbal de la séance commune de la commission mixte Droit-SES du 30 mai 1963. Sont présents : Maurice Battelli, Pierre Lalive et Alexandre Berenstein pour le Droit, Pierre Folliet, Roger Girod et Jacques L'Huillier (doyen depuis 1962) pour SES. ASES/1985/1/107/1, dossier chaire de science politique.
3. Bernard Gagnebin publie en 1950 une note dans l'ouvrage collectif édité sous les auspices de l'AISP et de l'UNESCO, *La science politique contemporaine*, Paris, Unesco, 1950, ouvrage dont nous avons parlé dans le chapitre 5.
4. D'origine belge, licencié et docteur en droit (thèse sur l'Assemblée algérienne) de l'Université de Genève. Enseigne depuis 1960 comme privat-docent les techniques et procédures parlementaires. Secrétaire adjoint de l'Union interparlementaire jusqu'en 1963. Pierre Hassner, quant à lui, est alors attaché de recherche à la FNSP et ancien élève de l'École Normale Supérieure.

concerne la première phrase de ce rapport, de vous indiquer le sens que j'y attache, pour éviter un malentendu dans l'avenir. Dans mon esprit, elle signifie qu'à la faveur de l'atmosphère collégiale dans laquelle ce problème de l'enseignement de l'histoire des doctrines politiques a été étudié, nous avons tous été d'accord pour que cet enseignement soit donné à la Faculté de droit. Mais elle ne comporte pas une interprétation nouvelle du principe posé par la Loi sur l'instruction publique, dans son article 81, que l'enseignement des sciences politiques est donné dans la Faculté des sciences économiques et sociales (...) »¹.

L'impression que cette solution consiste en un compromis qui permet aux deux Facultés de préserver des prérogatives dans la gestion de la licence est également renforcée par le récit d'un entretien téléphonique, le 19 juin 1964, entre les deux Doyens, au sujet de l'histoire des doctrines politiques. Soulignant que la Faculté des Sciences économiques et sociales serait « assez tentée par la solution d'une suppléance » et que « quant au choix des candidats, [elle] était non seulement très partagée, mais au fond même hésitante », elle n'accepte les solutions proposées par les Facultés de droit et de lettres que « dans un souci de collégialité » et en considérant « les inconvénients qui s'attacheraient à un nouveau retard du règlement de cette affaire »².

Le répit n'est toutefois que de courte durée et personne ne se doute que cinq ans plus tard, un bouleversement des structures de l'Université conduira notamment à la création d'un Département de science politique seul détenteur du cursus de sciences politiques, certes en collaboration avec HEI, mais qui mettra un terme à près de 60 ans de conflits interfacultaires à l'Université au sujet de cette licence.

La montée en puissance d'un homme : Dusan Sidjanski

Le nom de Dusan Sidjanski est associé aujourd'hui à un moment très important de l'institutionnalisation de la science politique. Premier détenteur de l'ordinariat en science politique à l'Université de Genève, il va accompagner et provoquer la création du Département de science politique qui permettra en quelques années de développer les enseignements et les recherches. De même, son passage à la présidence de l'ASSP, entre 1969 et 1972, sera marqué par des projets, mais aussi des rejets, qui témoignent d'un investissement et d'une ambition particulière³. Il luttera pour faire accepter une formation spécifique en science politique et la légitimité du titre à exister de cette discipline. Il dirigera ainsi les travaux de thèse du premier docteur en science politique,

1. ASES/1985/1/104/1, dossier chaire d'histoire des doctrines politiques, lettre de L'Huillier à Berenstein du 30 juin 1964.
2. ASES/1985/1/104/1, dossier chaire d'histoire des doctrines politiques, transcription d'un entretien téléphonique entre les Doyens Berenstein et L'Huillier, 19 juin 1964.
3. Voir chapitre 6.

Gian-Paolo Urio. Son nom et ses actions sont également associés à une période où la science politique s'imbibe d'orientations largement anglo-saxonnes, à l'inverse des autres pionniers de la période d'institutionnalisation, plutôt empreints d'une acception plurielle de la discipline et axée sur le modèle de l'IEP parisien.

Ces différences, qui se sont progressivement affirmées, ne doivent pas faire oublier que Dusan Sidjanski suit un parcours finalement proche de ses prédécesseurs. Licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne en 1949, il part au Venezuela, où il est engagé à l'Université centrale, pour revenir et faire une thèse sous la direction de Jacques Secrétan, en 1954 à Lausanne¹. Docteur en sciences politiques, il part en Grèce et revient travailler à la Fondation Carnegie à Genève où il rencontre notamment John Goormaghtigh. En vue d'une habilitation de privat-docent, il écrit une thèse sur l'intégration européenne², problématique sur laquelle il venait d'écrire quelques articles, notamment dans le cadre de son engagement au Centre Européen de la Culture où il fonctionne comme chargé de recherches entre 1957 et 1962³. La thèse d'habilitation sur « la supranationalité dans les communautés européennes » est supervisée par Paul Guggenheim, professeur de Droit à la Faculté et à HEI, par Jean Meynaud et Jacques L'Huillier, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences économiques et sociales. Le contenu de sa thèse reflète cette filiation plurielle. L'intégration européenne est en effet analysée sous un triple aspect : juridique, économique et politique. La collaboration avec Jean Meynaud s'amorce à ce moment-là, dans une perspective qui ne saurait lui déplaire : l'Europe, vue sous l'angle des groupes de pression internationaux, des affaires et des processus de décision fondé la collaboration entre les deux hommes qui durera jusqu'en 1971, avec un livre sur les groupes de pression dans les communautés européennes, qui est le cinquième et dernier d'un travail commun initié dès 1959⁴.

Avant de succéder à Meynaud, Sidjanski occupait un poste de privat-docent depuis 1959, dont le projet de cours qu'il propose au Doyen en mai 1959 est déjà tout entier orienté vers les institutions et la construction européennes (cf. ci-après).

1. *Du fédéralisme national au fédéralisme international*, Lausanne, 1954.

2. *La supranationalité dans les communautés européennes. Fondement, caractéristiques et rôle dans l'intégration européenne et dans les relations internationales*, texte non publié à notre connaissance.

3. Citons par exemple : « Les critères du fédéralisme », *Fédération*, Paris, n° 114-115, pp. 519-532 et dans le numéro 141 de la même revue, « Les organisations européennes sont-elles fédératives? ».

4. Il s'agit de *Science politique et intégration européenne*, (avec en plus de Meynaud, la collaboration d'Henri Schwamm) Genève, Institut d'Études européennes, 1965; *L'Europe des Affaires. Rôle et structures des groupes*, Paris, Payot, 1968; *Verso l'Europa unita : strutture e compiti dei gruppi di promozione*, Milan, Ferro, 1968; *Les groupes de pression et la Coopération européenne*, Paris, FNSP, 1968; *Les groupes de pression dans la Communauté européenne*, Éditions de l'Institut de sociologie, Bruxelles, 1971.

Aperçu du cours de privat-docent de Dusan Sidjanski (têtes de chapitres)¹

Institutions européennes

I. *Historique et fondement*

1. Fondement idéologique et culturel
2. Motifs généraux de l'Union
3. Bilan des forces actives des principaux pays de l'Europe
4. Mouvements européens

II. *Institutions européennes (gouvernementales)*

A) *Coopération*

1. OÉCE; 2. Conseil de l'Europe; 3. Traité de Bruxelles;
4. Commission économique pour l'Europe; 5. OTAN; 6. AELE

B) *Institutions techniques et régionales limitées*

C) *Intégration*

1. CECA 2. CEE; 3. Euratom

D) *Collaboration des institutions européennes*

III. *Aperçu des organisations non-gouvernementales*

IV. *Problèmes choisis*

La formation juridique de Sidjanski ressort clairement ici et du reste a failli l'empêcher d'accéder à ce poste de privat-docent. En effet, sa thèse d'habilitation dut faire l'objet d'un complément, car jugée trop « juridique ». C'est un épisode intéressant qui explique sans doute l'intitulé de la leçon publique donnée par Sidjanski en mars 1960 sur « Les partis politiques et l'intégration européenne », intitulé qui peut résonner comme la volonté de souligner la dimension politique de son enseignement. C'est un épisode également intéressant, en ce qu'il révèle une attitude étonnamment très conciliante entre les deux Facultés, elles qui vont quelques mois plus tard engager une véritable lutte pour la nomination du successeur de Meynaud. Une première lecture du travail de Sidjanski par Aldo Dami (professeur de Géographie en Sciences économiques et sociales) conclut à son « caractère plutôt juridique qu'économique »². Paul Guggenheim est chargé de l'examiner et dans l'avis qu'il rend, il déclare qu'il « ne serait pas indiqué de proposer à la Faculté de Droit de donner l'habilitation, cette Faculté observant une politique restrictive en matière de privat-docents. Si la thèse est acceptable, M. Guggenheim pense qu'il faudrait demander à M. Sidjanski de donner son cours sur un sujet économique ou de science politique sans mettre l'accent sur le côté juridique »³.

1. ASES/1985/1/107/1, dossier Dusan Sidjanski, lettre de Dusan Sidjanski à C. Terrier du 18 décembre 1959. Projet annexé. Le cours s'intitulera finalement « Relations et institutions européennes ».

2. ASES, PV du 24 janvier 1959.

3. ASES/1985/107/1, transcription résumée d'une conversation téléphonique entre Guggenheim et probablement Terrier. La partie « ou de science politique sans mettre l'accent sur le côté juridique » est rajoutée à la main.

Sidjanski, alors au Venezuela, accepte de fournir un complément sur les « aspects politiques » des communautés européennes qui contribuera à l'acceptation finale du texte. C'est sur cette base que se développeront la collaboration avec Meynaud et les premières positions sur la science politique défendues par Sidjanski. Ce complément est intéressant : il dévoile la difficile acceptation d'un terme (la science politique) que l'on perçoit mal et il indique encore une fois le rôle de Jean Meynaud qui, ici encore, défend une position originale reflétant les préoccupations théoriques qu'il développe au même moment. Dusan Sidjanski se souvient :

« Cela coïncide avec la publication d'un petit livre qui était au fond très lié : *Dimensions européennes de la science politique, donc la connaissance de Haas qui est le classique de l'intégration européenne sous l'angle de la science politique...* Avec Jean Meynaud, on s'est rendu compte qu'il y avait une très grande lacune, que la science politique se développait au niveau national, qu'il y avait des recherches internationales, mais qu'en revanche, les européens n'avaient rien fait sur l'intégration européenne sous l'angle de la science politique. Il y avait des travaux juridiques, économiques, mais rien sous l'angle de la science politique et je pense que nous avons ouvert cette voie. Il y aurait d'autres éléments qui montrent que nous étions les premiers à faire des travaux qui répondaient à un besoin, surtout en français. [...] Avec Jean Meynaud, on a une série de publications qui sont toujours à cheval sur la science politique appliquée à l'intégration européenne »¹.

C'est un véritable livre de combat, scientifique et politique, que Sidjanski écrit en 1963 et auquel il fait référence dans cet extrait². Considérant que l'Europe en voie d'union est un « événement des plus importants du siècle [qui échappe] à nos catégories traditionnelles et, partant, à nos moyens usuels d'analyse », Sidjanski expose le rôle et les difficultés propres à la science politique :

« L'intégration, aux formes juridiques et à contenu économique, produit des effets culturels, sociaux et politiques. Son objectif déclaré étant l'instauration d'une communauté politique, on serait tenté de penser que la science politique y est intéressée au premier chef. Or, cette matière européenne se situe hors des cadres de la science politique et des relations internationales. L'objet d'analyse des relations internationales est constitué, selon S [tanley] Hoffmann, des facteurs et des activités qui affectent les politiques extérieures et la puissance des unités de base entre lesquelles le monde est divisé. Quant à l'objet de la science politique, il est, d'après les auteurs, l'État, le pouvoir ou la répartition autoritaire des valeurs, les structures d'autorité. Par définition, l'intégration désigne la formation d'une union nouvelle à partir d'unités de base distinctes. Elle se place précisément à mi-chemin

entre unités séparées et autorité politique commune. De ce fait elle sort du champ des relations internationales sans pénétrer celui de la science politique. Celle-ci, en effet, concentre ses analyses sur le gouvernement des sociétés politiques et, du même coup, demeure prisonnière des structures nationales. D'où le dilemme : déformer la réalité pour les besoins de la science ou adapter la science politique aux dimensions européennes »¹.

Sidjanski va clairement opter pour le second terme de l'alternative et, en effet de retour, ce redimensionnement de la science politique qui a une chance unique « d'observer sur le vif la formation d'une communauté politique supranationale » devrait permettre « d'éclairer et d'orienter la création de structures et d'institutions nouvelles ». Cet aller-retour est synthétisé comme suit dans la conclusion, où il cite d'ailleurs largement Meynaud : l'intégration européenne doit s'accompagner de la collaboration entre les sciences, qui puisse, en retour, contribuer à une vision rationnelle du processus d'intégration.

« En général, l'étude de l'intégration sera d'un apport concret à la connaissance du changement politique dans les sociétés actuelles [...]. De plus la vision théorique de l'intégration européenne fondée sur des recherches approfondies, permettra, dans les limites des moyens disponibles, d'éclairer le milieu européen, d'expliquer les causes et les motifs de l'union, de saisir les forces, les tendances et les voies possibles. Si elle ne montre pas le chemin à suivre, elle contribuera à préciser les options et à prévoir leurs conséquences. Elle fera reculer un peu les limites du hasard et posera clairement la question : Où va l'Europe ? »².

Sidjanski est donc un homme « du sérail », qui assiste aux épisodes de la vacance et de la succession de Meynaud. Quand la commission fait appel à lui, à l'automne 1963, pour la charge de cours, Sidjanski est un privat-docent qui, dès 1959, et « à [sa] grande surprise [a] 60-70 et même 80 étudiants »³. En 1961, au plus fort de l'intensité des conflits au sujet de la nomination du successeur de Meynaud, il demande au Doyen de transformer son enseignement en une charge de cours, proposition qui n'est pas suivie, mais qui l'inscrit d'ores et déjà dans la course à la succession qu'il remportera finalement en 1965, date à laquelle il est nommé professeur extraordinaire, après deux ans de charge de cours.

La marche en avant : 1965-1970

Entre 1965 et 1970, les événements vont se précipiter, sur fond de crise étudiante et de débats politiques importants⁴ : le rattachement de la science politique au Centre de Recherche de l'Université, l'accès à l'ordinariat de Sidjanski,

1. Entretien avec D. Sidjanski du 16 mai 1995.

2. *Dimensions européennes de la science politique : questions méthodologiques et programme de recherches*, Paris, LGDJ, 1963.

1. *Ibid.*, p. 2

2. *Ibid.*, p. 182-183

3. Entretien avec D. Sidjanski du 16 mai 1995.

4. Pour un aperçu des années soixante à l'Université de Genève, voir Marco Marcacci, *Histoire de l'Université de Genève, 1559-1986*, op. cit., quatrième partie, pp. 247-275.

le nouveau programme de licence et les réformes institutionnelles vont contribuer à renforcer l'existence de la science politique à Genève, qui trouvera définitivement ses assises, symboliques et matérielles, lors de la création du Département de science politique, en 1969.

En suivant le programme des cours de science politique, on constate que Sidjanski s'intéresse de plus en plus à des thèmes dominant la science politique à l'époque. Entre 1964 et 1966, il dispose d'une heure de cours sur les partis politiques et les groupes de pression ainsi que sur les dirigeants et les décisions d'une part et, d'autre part, d'une heure de conférence sur des problèmes choisis de science politique. Nommé professeur extraordinaire en 1965, il se voit attribuer des heures supplémentaires : une heure de cours général sur les notions et méthodes, ainsi que sur les groupes de pression; une heure de cours avancé (étude de la décision, dirigeants et technocratie); deux heures de conférence (analyse de la vie politique); une heure avec un groupe d'étude (analyse de l'opinion publique). En accédant à l'ordinariat, en 1968, il donnera les cours suivants : une heure de cours général d'introduction à la science politique et aux forces politiques; une heure de cours avancé sur la décision politique (théorie et étude de cas); deux heures de conférence de méthode, avec des assistants; deux heures de conférence avancée sur l'opinion publique, avec Adalbert Korff, devenu, l'année précédente, le premier collaborateur de la chaire de science politique. Le 21 décembre 1965, la Faculté décide d'intégrer la science politique dans les sections de son Centre de Recherche. Celui-ci, imaginé dès 1956, fut finalement mis sur pied en 1958 et visait à développer des recherches au sein de diverses sections, chacune sous la responsabilité d'un Professeur de la Faculté et avec l'appui d'un certain nombre de collaborateurs scientifiques.

Dès 1966, les discussions sur la réorganisation des programmes prennent une acuité toute particulière avec la demande du Département de fournir un budget prospectif de fonctionnement¹. À cette occasion, la licence ès sciences politiques fait l'objet du débat qui réunit les deux Facultés et HEI. La Faculté des SES débat d'une proposition de Freymond, envoyée par lettre du 6 janvier 1967 à Jacques L'Huillier, qui demande une réorganisation des enseignements. La question posée était simple : « À qui la formation des candidats en sciences politiques doit-elle incomber? D'autre part, le maintien des deux types de licences ès sciences politiques est-il indiqué? » Aucune décision n'est prise, et il ressort de la discussion que la licence ès sciences politiques sans mention, délivrée par l'Université uniquement, n'est que peu courue. L'Huillier et Mentha, professeurs en Sciences économiques et sociales, défendent le maintien de celle-ci, arguant de sa spécificité. Mentha se demande si « l'étude de la science politique ne précède pas celle des sciences politiques », tandis que L'Huillier précise que « la licence ès sciences politiques sans mention est axée

1. ASES, PV du 10 mars 1966,

sur la science politique, tandis que l'Institut de Hautes Études Internationales s'intéresse aux sciences politiques qui se subdivisent en trois sections : histoire internationale, droit international et économie internationale »¹. Les discussions se poursuivent sur les moyens de coordonner les enseignements et les licences qui concernent les deux Facultés, la licence ès sciences politiques restant un cas quelque peu particulier, de par sa triple dépendance.

Le projet général de réorganisation semble se préciser : deux licences et des mentions. Ainsi, l'ancienne licence en sciences économiques et commerciales devient une licence en sciences économiques avec trois mentions (économie d'entreprise, économie politique et économétrie). La licence en sciences sociales se diviserait en une mention sociologie, une autre d'histoire économique et sociale, une dernière de géographie. Le 18 mars 1967, Jean-François Bergier, Professeur d'histoire économique, propose d'inclure les sciences politiques comme quatrième mention de la licence ès sciences sociales, ce qui provoquera la réaction du représentant de la Faculté de droit, Christian Dominicé. Une commission Droit/Sciences économiques et sociales est mise sur pied pour régler le problème précis de la licence ès sciences politiques.

De son côté, Jacques Freymond pense qu'il serait préférable que seuls la Faculté des Sciences économiques et sociales et l'Institut se partagent les responsabilités de la licence. Le 15 juillet, un projet est adopté : la Faculté comprend deux sections, sciences sociales et sciences économiques. Le problème de la licence ès sciences politiques n'est toujours pas résolu. Elle est inscrite comme mention de la licence ès sciences sociales, mais ceci moyennant une discussion avec la Faculté de Droit au sujet d'une modification du programme de la licence, concocté par Sidjanski et L'Huillier. Celui-ci prévoit en effet trois orientations fondamentales : gouvernement et administration; méthodes quantitatives et psychologie politique. Si la troisième orientation est finalement abandonnée, une solution alternative proposée par Ivo Rens se verra également refusée. Il proposait une orientation historique et la Faculté lui rétorque qu'« il n'y a pas à proprement parler d'orientation historique dans la science politique et que d'autre part, une licence historique existe déjà à la Faculté »².

La Faculté de droit reste très réservée et propose l'établissement d'une commission permanente Droit/Sciences économiques et sociales, ainsi que la création d'un doctorat ès sciences politiques délivré par l'Université. Elle exprime également par écrit ses réserves, le 29 janvier, non sans succès. Les dispositions finales du projet de règlement sanctionnent la double gestion (Droit/Sciences économiques et sociales) de la licence ès sciences politiques : immatriculation dans l'une ou l'autre des Facultés et organisation commune des examens (cf. tableaux ci-après). Cet équilibre est toutefois rendu précaire par l'adoption, le 25 mars 1968, du nouvel organigramme de la Faculté, qui

1. ASES, PV du 11 février 1967.

2. ASES, PV du 9 novembre 1967.

prévoit deux sections composées chacune de quatre instituts. Les sciences sociales se divisent en un institut de science politique, de géographie, d'histoire économique et sociale et de sociologie, tandis que les sciences économiques se divisent en un institut d'économie politique, de sciences actuarielles, d'économétrie et de sciences commerciales. Le résultat est donc ambigu : gestion commune certes, mais section autonome au sein de la Faculté des Sciences économiques et sociales. La perte d'influence de la Faculté de Droit ira en se renforçant en 1968. Hésitant entre l'intitulé de « section » et de « département », la Faculté décide finalement d'appeler section, comme prévu le 25 mars, les deux principales divisions de la Faculté et « instituts » les unités associées aux licences.

Plan d'études en 1969

Type de licence	Conditions	Examens	Remarques
ès sciences politiques	Gestion de la licence en commun par la faculté de Droit, la faculté des SES et l'Institut interfacultaire des sciences politiques; immatriculation dans l'une ou l'autre de ces facultés.	24 matières obligatoires en trois séries.	Quelques modifications interviennent en 1971. En première série, les maths sont intégrées à la statistique et remplacées par un cours à option de probabilités; le droit constitutionnel, qui était en troisième série, remplace l'introduction au droit qui devient à option. En deuxième série, les cours à option de droit du travail sont remplacés par un cours d'organisations internationales et d'institutions européennes. En troisième série, trois nouveaux cours à option (Libertés individuelles et Théorie générale de l'État et droit constitutionnel et administratif spécial). Les deux premières séries s'effectuent après quatre semestres à l'Université; la troisième en quatre semestres à l'Institut; un total de huit semestres est donc nécessaire.
Première série	Statistique I; Économie politique I; Observation économique et sociale; Mathématique I, Philosophie ou Histoire contemporaine; Science politique I; Introduction au droit et au droit public général; Géographie humaine et économique I; Histoire économique I; Sociologie I.		
Deuxième série	Droit international public; Droit administratif; Économie politique II; Statistique II ou Démographie I; Droit du travail ou Droit international du travail ou Finances publiques ou Comptabilité nationale; Science politique II; Histoire des doctrines politiques; Droit constitutionnel comparé; Histoire des institutions politiques; Histoire diplomatique ou Relations internationales ou Histoire des relations internationales ou Informatique de gestion.		
Troisième série	Sociologie II; Droit constitutionnel et administratif suisses; Science politique III (analyse politique contemporaine); Science politique III (psychologie sociale et comportement politique); Géographie historique et politique ou Histoire économique II ou Science administrative; Méthodes quantitatives en science politique ou Économie publique.		

Sidjanski, que la Faculté a décidé de proposer à la nomination comme professeur ordinaire en décembre 1967 pour l'année suivante, va cumuler le poste de Directeur de la section des sciences sociales, ainsi que de l'Institut de science politique. Ce n'est que le 28 avril 1969 que le Doyen signale que le titre d'institut doit être remplacé par celui de département, donnant à la Faculté des Sciences économiques et sociales la structure qu'elle connaît encore aujourd'hui¹.

Dans ce nouveau cadre institutionnel, les développements se feront rapidement et durablement. Adalbert Korff est nommé chargé de cours le 16 juillet. Le 20 novembre, Ronald Inglehart est proposé comme chargé de recherche (il sera nommé une année plus tard) et Paolo Urio chef de travaux. Le 19 janvier 1970, Sidjanski, avec l'accord de Freymond, propose de mettre sur pied un doctorat en sciences politiques qui porterait la mention « science politique »². Le 10 mars 1970, Georges Plomb est nommé chargé de cours, de même qu'il est fait appel à Charles Roig, alors professeur à l'IEP de Grenoble. Le 17 février 1971, enfin, Paolo Urio défend une thèse qui est la première du genre en Suisse : une thèse de science politique sur une analyse du processus décisionnel en matière d'achat d'avions de combat, la dénommée « Affaire des mirages »³.

Cette poussée institutionnelle s'accompagne de projets de recherches importants, notamment celui proposé par Sidjanski à l'ASSP sur le comportement politique en Suisse, lors de l'Assemblée générale du 28 février 1970. Ce projet, refusé par l'ASSP, rappelons-le⁴, se mènera finalement dans le cadre du Département, avec le concours de Ronald Inglehart et d'Henry Kerr, ainsi qu'en collaboration avec Warren Miller, tous trois issus de l'Université du Michigan à Chicago. La présence de ces ténors du behavioralisme et des techniques quantitatives imprimera à ce projet une couleur très anglo-saxonne, tout

1. ASES, PV du 28 avril 1969. Le processus de création du Département signale, ici ou là, la présence de la Fondation Ford. En 1968, le Doyen informe que des contacts ont été pris « pour pousser la fondation à venir à Genève pour y installer un centre pour post-gradués qui formerait tous les professeurs européens de gestion des entreprises [...]. Il décernerait un Master's Degree après deux ans, et préparerait au doctorat. Le corps enseignant serait formé de 30 à 35 professeurs ». ASES, PV du 4 octobre 1968. Si ce projet n'est pas en relation directe avec le Département de science politique, Sidjanski signale que lors d'un séjour aux États-Unis, la Fondation Ford lui a octroyé un fonds de 250000 \$ pour soutenir le développement du Département (Entretien avec Dusan Sidjanski du 16 mai 1995). Cette anecdote, d'importance, indique la présence de Ford qui, comme nombre d'institutions et de fondations nord-américaines, a largement contribué aux développements des sciences sociales en Europe. À Genève, outre le cas de HEI, dont nous avons parlé précédemment, retenons encore qu'en 1956, à l'occasion des discussions autour du financement du Centre de recherches de la Faculté, William Rappard propose 800000.- de la Fondation Ford (ASES, PV du 10 décembre 1956). Peter Wagner (*Sozialwissenschaften und Staat...*, op. cit.) souligne ce rôle de manière générale pour l'Europe. Pour une étude à propos de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, voir le travail de Brigitte Mazon, *Aux origines de l'E.H.E.S.S. Le rôle du mécénat américain*, Paris, Cerf, 1988.

2. ASES, PV du 19 janvier 1970.

3. L'intitulé académique est le suivant : *Processus de décision et contrôle démocratique en Suisse : étude de cas dans le domaine de la défense nationale*.

4. Voir chapitre 6.

à fait originale dans le contexte académique de la science politique helvétique de l'époque et débouchera sur un livre en 1975¹. Il marque la volonté de démarquer clairement la science politique de son tronc juridique et il semble bien que la référence, parfois la révérence, aux techniques et aux options anglo-saxonnes est le prix à payer pour cette démarcation, pratique et théorique.

Dans tout ce processus que nous avons tenté ici de résumer dans ses grandes lignes, Jacques Freymond et l'Institut ne semblent pas intervenir directement. Dès la création du Département, quelques procès-verbaux nous indiquent que des négociations sur l'organisation du doctorat, de la licence HEI et des relations entre les diplômés de l'Université et de HEI, sur l'organisation d'un troisième cycle notamment, ont eu lieu, mais il nous est difficile, dans la limite des documents disponibles, de saisir les enjeux précis. Les quelques témoignages recueillis font état de moments très tendus entre les deux institutions, notamment entre Dusan Sidjanski et Jacques Freymond et il est sans doute vrai, qu'au-delà des querelles de personnes, s'est joué dans ce processus d'institutionnalisation de la science politique à Genève, un moment essentiel de l'histoire de cette discipline en Suisse. Ce processus marque en tous les cas la fin des prérogatives de la Faculté de Droit dans la gestion de la licence ès sciences politiques, même si la chaire d'histoire des doctrines lui reste attribuée. Maigre résultat d'une lutte presque centenaire.

Depuis 1974, en plus du programme des licences, il existe un Diplôme d'études supérieures de science politique géré par le Département de Science politique uniquement, et qui introduit trois semestres supplémentaires dans le cursus d'études. La licence ès sciences politiques ne subit pas de modifications notables jusqu'au milieu des années 1980. 26 matières sont désormais inscrites au programme. Quelques nouveaux intitulés apparaissent dans l'intervalle comme « Individu et société en science politique » ou « Systèmes politiques pluralistes et libertés ». En outre, une attention particulière est vouée aux statistiques et à l'utilisation des ordinateurs en sciences sociales. En 1984, la licence ès sciences politiques mention études internationales, devient licence en Relations Internationales².

1. Dusan Sidjanski, Charles Roig, Henry Kerr (et al.), *Les Suisses et la politique. Enquête sur les attitudes d'électeurs suisses (1972)*, Berne et Francfort, H. Lang et P. Lang, 1975.

2. Le programme d'examens n'est pas identique à celui de la licence ès sciences politiques, mais il est très proche. Nous n'avons pas relevé l'évolution de cette licence en détail des années 1971 à 1984, mais le changement d'intitulé s'accompagne d'une augmentation importante (30 %) des examens exigés.

Les dernières références du *Livre Politique*

- Knuesel René, Seiler Daniel-Louis (Éds), *Vous avez dit... « Suisse romande »?*, 1984, 239 p. (épuisé).
- Wisard François, *Le Jura en question. Analyse des discours sur « l'unité du Jura »*, 1988, 223 p.
- Voutat Bernard, *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*, 1992, 464 p.
- Voutat Bernard (Éd), *Penser le politique... Regards sur la Suisse*, 1993, 245 p.
- Erard Didier, *Bon pour la tête... L'Hebdo? Une analyse socio-politique*, 1996, 189 p.
- Gueux Sébastien, *L'argent de l'État. Parcours des finances publiques au XXe siècle*, 1998, Réalités Sociales, 316 p. (épuisé).

Remerciements

Cet ouvrage a bénéficié du concours de nombreuses personnes, qu'il serait impossible de citer ici de manière exhaustive. Nous adressons en particulier notre vive gratitude à celles qui ont accepté de donner leur témoignage sur l'histoire de la science politique suisse. Outre Messieurs Jacques Freymond, Raimund Germann et Adalbert Korff, décédés depuis lors, nous remercions chaleureusement Madame Claire Masnata-Rubattel, ainsi que Messieurs Jean-Pierre Aguet, Ernst Bollinger, Yves Collart, Jean Darbellay, Gaston Gaudard, Erich Gruner, Ulrich Kloeti, Hans-Peter Kriesi, Wolf Linder, François Masnata, Pierre Moor, Georges Plomb, Aloïs Riklin, Roland Ruffieux, Dietrich Schindler, Pierre de Senarclens, Dusan Sidjanski, Gian-Paolo Urio et Ernest Weibel.

Messieurs Jean-Pierre Aguet, Jean Darbellay, Erich Gruner, François Masnata et Dietrich Schindler ont mis à notre disposition des archives personnelles, ainsi que des documents inédits dont l'apport a été précieux dans notre travail de recherche. Nous remercions également Madame Janine Wiedmer, adjointe de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, et Monsieur Jean-Claude Seydoux adjoint de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, qui nous ont largement facilité l'accès aux archives de ces deux institutions.

Monsieur Bertrand Müller a contribué au lancement de cette recherche et en a suivi les premiers développements. Nous lui adressons notre reconnaissance.

Enfin, nous remercions chaleureusement Monsieur François Masnata de nous accueillir dans sa collection « Le Livre politique », et Jean-Pierre Fragnière pour le travail éditorial réalisé par « Réalités sociales ».

Cet ouvrage est publié avec le soutien financier du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), de la **Commission des publications de l'Université de Lausanne**, de la **Fondation du 450^e anniversaire** de l'Université de Lausanne et de l'**Institut de recherches interdisciplinaires** (Université de Lausanne).

Philippe Gottraux
Pierre-Antoine Schorderet
Bernard Voutat

La science politique suisse à l'épreuve de son histoire

Genèse, émergence et institutionnalisation d'une discipline scientifique

**réalités
sociales**

Les Éditions «Réalités sociales»
publient des études et des travaux portant sur
les divers aspects de l'activité sociale en Suisse.
Leur but est de stimuler
les échanges et les débats entre les personnes
engagées dans ce champ d'action.

Pierre Gilliard
Jean-Pierre Fragnière

Responsable d'édition : Madeleine Rouiller Gilliard

Diffusion auprès des libraires :
Albert le Grand SA, rue de Beaumont 20, 1700 Fribourg

© 2000. Éditions Réalités sociales.
Case postale 1273. CH-1001 Lausanne
ISBN 2-88146-112-2
Reproduction interdite. Tous droits réservés.
Imprimé en Suisse.

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
PREMIÈRE PARTIE	
LA SCIENCE POLITIQUE SUISSE	
ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE DISCIPLINAIRE	19
Chapitre 1 : Histoire et sociologie des sciences sociales ; acquis et problèmes	
Actualité de l'histoire des sciences sociales	21
L'histoire de la science politique : quelques développements récents ..	28
Le point de vue présentiste et sa critique	33
La réponse intentionnaliste	37
L'argumentation disciplinaire	39
L'identité disciplinaire	43
Chapitre 2 : Apports et limites de l'histoire officielle : le cas de la science politique suisse	
La place de l'histoire	49
La question des origines	50
La périodisation du récit historique	52
L'objet de la science politique	56
Le territoire du politologue	59
La science politique et son utilité publique	61
Histoire et mémoire	64
Chapitre 3 : Perspectives et outils d'analyse	66
Le paradigme	69
Le champ scientifique	71
La discipline	74
Science, histoire et réflexivité	80

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE EN SUISSE	87
Chapitre 4 : Sciences politiques et « Staatswissenschaften » : des ancêtres incertains	89
La licence ès sciences politiques à l'Université de Lausanne : mise en place, parcours et débats	92
La licence ès sciences politiques à l'Université de Genève : trajectoires, controverses et inscriptions	103
Sciences politiques et "Staatswissenschaften" : filiaisons et convergences	114
Regards croisés : "Staatswissenschaften" allemandes, sciences politiques françaises et avatars helvétiques	122
Chapitre 5 : Les années folles de la science politique (1950-1959)	135
L'Association internationale de science politique	136
La science politique en Suisse : un projet d'association et la création de l'Institut de science politique de l'Université de Lausanne	141
L'Institut de science politique à la croisée des chemins	149
1951 : tentative avortée de créer une Association suisse de science politique	155
Deux chaires pour un seul homme : Jean Meynaud et la science politique à Lausanne et à Genève	172
Chapitre 6 : L'Association Suisse de Science Politique : création et développement	183
Une présentation de soi ambiguë	184
L'absence d'une définition explicite de la science politique	188
Fondateurs, Comité, développement de l'ASSP	191
Les activités de l'ASSP	198
Chapitre 7 : Les premiers pas dans l'Université : Lausanne, Genève et Berne	227
L'ordinariat de Jean Meynaud à Lausanne : des projets aux désillusions	228
De la succession de Meynaud à la création du Département : Dusan Sidjanski	247
L'ouverture en Suisse alémanique : Erich Gruner	267
Développement et institutionnalisation : synthèse	278

TROISIÈME PARTIE

LA DISCIPLINE ET SES OBJETS	283
Chapitre 8 : L'Annuaire suisse de science politique : une vitrine de l'association	285
Du flou initial à une politique éditoriale explicite	285
Un public visé au-delà de la communauté universitaire	291
Une bibliographie de science politique	296
D'une chronique politique dans l' <i>Annuaire</i> à la publication de l'Année politique suisse	299
Chapitre 9 : Les objets consacrés	301
Une lecture thématique de l'Annuaire	302
Des relations internationales dominantes	306
Un objet classique bien représenté : l'étude des forces politiques	311
Diverses lectures des institutions	324
L'analyse des politiques publiques, de l'administration et des rapports à l'expertise	336
L'analyse des comportements politiques	343
L'apparition de « nouveaux » objets	349
Niveaux intermédiaires du politique	354
Une ébauche de réflexion sur la discipline	356
Théorie politique et idées politiques	359
Une recherche éclatée qui tend à confirmer les objets consacrés	360
Chapitre 10 : Regards sur une communauté	365
Une publication guère monopolisée	365
Formations, statuts et ancrages	368
CONCLUSION	375
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	387
ANNEXES	403